

L'Action Française

REVUE MENSUELLE

\$2.00 par année

DIRECTEUR: ABBÉ LIONEL J. LIX

Audet, M. F. J.
201, rue Cobourg
Janv. 22 Ottawa, Ont.



SOMMAIRE

L'ACTION FRANÇAISE

HENRY LAUREYS

ABBÉ PHILIPPE PERRIER

ABBÉ ÉMILE DUBOIS

PÈRE JEAN-JOSEPH, o.f.m.

ANTONIO PERRAULT

PÈRE ALEXIS, capucin

PIERRE HOMIER

MOT D'ORDRE:—LES ENFANTS A L'É-	
COLE.....	513
NOTRE ENSEIGNEMENT COMMERCIAL	
ET TECHNIQUE.....	514
“DROIT FAMILIAL”.....	546
“NOS HISTORIENS”.....	548
MÉDITATION CATHOLIQUE ET NATIONALE	553
TERMES JURIDIQUES.....	557
L'ÉGLISE CATHOLIQUE AU CANADA.....	561
A TRAVERS LA VIE COURANTE.....	569

PARTIE DOCUMENTAIRE :

LE MINISTÈRE DES DOUANES ET LE	
FRANÇAIS.....	572

LIGUE D'ACTION FRANÇAISE

369, RUE ST-DENIS

MONTRÉAL

Canadiens-Français

Soyons fiers de nos institutions

NOS ÉPARGNES

dans nos banques

NOS PLACEMENTS

dans nos industries

NOS ACHATS

chez nos marchands

NOS ASSURANCES

à la compagnie d'assurance sur la vie

"La Sauvegarde"

Une compagnie prospère offrant des garanties indiscutables, d'une expansion considérable.

Au-delà de dix millions d'assurance en force.

Consultez nos représentants ou adressez-vous directement au bureau principal

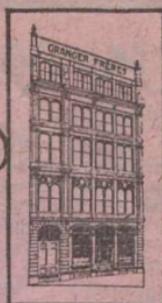
Édifice de "LA SAUVEGARDE"

Angle Notre-Dame et Saint-Vincent, Montréal.

L'Action française est l'organe de la *Ligue d'Action française*, centre d'action au service de la langue, de la culture et des traditions françaises au Canada.

Les directeurs de la Ligue sont : M. l'abbé Philippe PERRIER, président; MM. le Dr Joseph GAUVREAU, registraire du Collège des Médecins, vice-président; Anatole VANIER, avocat, secrétaire général, Louis HURTUBISE, ingénieur-civil, trésorier. M. l'abbé Lionel GROULX, professeur à l'Université de Montréal. MM. Omer HÉROUX, journaliste, et Antonio PERRAULT, avocat, professeur à l'Université de Montréal.

La plus importante Librairie et
Papeterie Française du Canada



Nous enverrons sur demande nos

CATALOGUES

D'Articles de Bureaux	(6 différents)
Articles Religieux	(3 " ")
Livres Religieux	(7 " ")
Littérature et Science	(5 " ")
Livres et Articles de Classe	(8 " ")
Jeux, Cartes, Décorations	(7 " ")
Livres Canadiens	(2 " ")
Pièces de Théâtre	(1 complet)

Vu le grand nombre de nos catalogues, il faut mentionner les articles désirés et il est important de donner sa profession ou occupation † † † † † †



GRANGER FRÈRES

Libraires, Papeteries, Importateurs
43 Notre-Dame-Ouest, Montréal

EDMOND J. MASSICOTTE

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur — pour son bénéfice, le vôtre et le nôtre

UN ACTIF NATIONAL

Dans le Canada français, à l'heure actuelle, une maison financière solide et digne de toute confiance est un actif national. Nous croyons que notre maison est une institution de ce genre. Par ses directions en matière de placements elle a fait fructifier à 6% en moyenne, depuis quelques années, d'innombrables millions qui sans elle se seraient perdus dans toutes sortes de folles entreprises.

Versailles Vidricaire Boulais



MONTREAL

Immeuble Versailles
Tél: M. 7080

QUEBEC

80, rue S.-Pierre
Tél: 8620

OTTAWA

Imm. Banque Nationale
Tél: Queen 503

TEL. BELL: EST 2390

J. O. LABRECQUE & CIE

AGENTS POUR LE CHARBON

DIAMANT NOIR

ET LE

COKE

DE LA

MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

141, RUE WOLFE,

MONTREAL

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur — pour son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

TOUJOURS EN AVANT

**THE
PRIMUS**
Noir et Vert
naturel
En paquets
seulement.



Conserves
Alimen-
taires de
Fruits
et
Légumes
PRIMUS

POUDRE A PATE
CRÈME DE TARTRE
GELÉES EN POUDRE

“PRIMUS”

La marque “PRIMUS” est une garantie de qualité et de pureté.

L. CHAPUT, FILS & CIE, Limitée

Maison fondée
en 1842

2 à 12 rue DeBresoles, Montréal.

LA “STRATHCONA”

Compagnie d'Assurance-Incendie
(Édifice Versailles)

90, RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL

*Cette compagnie, essentiellement canadienne-française, a été organisée en 1908,
avec une charte provinciale, et opère dans la province
de Québec seulement*

Capital autorisé.....	\$500,000
Capital souscrit.....	300,000
Capital payé.....	120,000

DÉPOT COMPLET AU GOUVERNEMENT

Cette compagnie n'est pas contrôlée par la
“Canadian Fire Underwriters' Association”
quant à ses taux.

A.-A. Mondou, N. P.
Président et Gérant général.

J. Marchand,
Sec.-Trés.

Tél. Bell Main 2181-2182

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur — pour
son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

Bibliothèques Paroissiales

Nous avons toujours en
librairie un grand choix de
livres recommandables pour
bibliothèques paroissiales.
Demandez notre catalogue.

LIBRAIRIE NOTRE-DAME

28-OUEST, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Constituée en corporation par une loi du Parlement, de juillet 1900)

Siège Social: 7 et 9 PLACE D'ARMES, MONTREAL.

Capital autorisé.....	\$ 5,000,000.00
Capital payé et surplus.....	\$ 4,300,000.00
Actif total, au delà de.....	\$40,000,000.00

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: L'hon. Sir HORMISDAS LAPORTE, C. P., ex-maire de Montréal de la maison Laporte, Martin (Ltée), administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-président: M. W.-F. CARSLEY,

Vice-président et Directeur général: M. TANCREDE BIENVENU, administrateur "Lake of the Woods Milling Co."

M. G.-M. BOEWORTH, président de la "Canadian Pacific Ocean Services Limited".

M. L.-J.-O. BEAUCHEMIN, président de la Librairie Beauchemin (Ltée).

M. M. CHEVALIER, dir. général du Crédit Foncier Franco-Canadien.

L'hon. NEMESE GARNEAU, C. L., Québec, président de la Cie de Pulpe de Chicoutimi.

BUREAU DES COMMISSAIRES-CENSEURS

Président: Hon. Sir ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du Banc du Roi.

Vice-président: L'hon. N. PÉRODEAU, ministre sans portefeuille du Gouvernement Provincial, administrateur de la "Montreal Light, Heat & Power Co."

M. S.-J.-B. ROLLAND, président de la Cie de Papier Rolland.

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

LES ENFANTS À L'ÉCOLE

La loi naturelle oblige les parents à pourvoir à la conservation de la vie physique de l'enfant et à son plein développement. Il ne suffit pas toutefois de donner aux petits l'alimentation corporelle ; il faut former en eux l'esprit, surveiller le premier éveil de la conscience.

Cette oeuvre se commence au foyer par le ministère de la mère surtout, qui préside à travers une larme ou un sourire à la première éclosion de l'intelligence et du coeur. Mais elle nécessite presque toujours le concours d'intelligents auxiliaires : ils sont au bas de l'échelle du savoir humain, mais ils s'appellent les "nobles maîtres d'écoles". Les parents sont donc soumis à l'obligation morale de leur confier leurs enfants pour que l'on continue le développement harmonieux de toutes les facultés de leur être : physique, intellectuel, moral et religieux.

Dans notre pays, les catholiques comprennent bien ce devoir ; et pas n'est besoin de la contrainte scolaire pour qu'ils l'accomplissent fidèlement.

Dans la pleine conscience de leur responsabilité, ils choisissent les maîtres qui leur conviennent. Nous les en félicitons. S'il se trouvait par hasard des retardataires qui hésitent encore, nous leur crions dans la mesure de nos forces : préparons des élites pour demain ; les minorités en ont besoin pour se survivre et occuper une place dans la société civile et religieuse. Rappelons-nous que les compétences commencent leur formation dans les écoles primaires : remplissons ces temples du savoir ; et là où ils ne sont pas assez nombreux, édifions-en pour former des hommes qui soient autre chose que "des porteurs d'eau et des scieurs de bois".

Ne craignez pas, compatriotes, de laisser trop longtemps vos enfants à l'école. C'est un crime de les envoyer trop jeunes s'étioler dans les usines. Suivez leurs travaux quotidiens. Ces petits sont une extension de la personne du père et de la mère. Ils doivent être les héritiers de votre honneur, de vos traditions, de vos biens.

Collaborez au travail de l'école : vous partagez avec le sacerdoce le plus grand ministère qui soit au monde, celui de l'enfantement des consciences, celui de la culture des âmes.

NOTRE ENSEIGNEMENT COMMERCIAL ET TECHNIQUE

C'est avec un vif plaisir que je me suis rendu à l'invitation de l'*Action française* de collaborer à son importante enquête sur le problème économique, et cela, surtout, parce que je suis fier et heureux de pouvoir ainsi contribuer au succès d'une des multiples et fécondes initiatives de ce vaillant organe! Depuis bien des années je suis, avec un intérêt croissant, les campagnes fructueuses menées, en divers domaines, par la Ligue des Droits du français, "centre d'action au service de la langue, de la culture et des traditions françaises au Canada", et il m'est plus qu'agréable de pouvoir aujourd'hui—même modestement—lui prêter main-forte pour le triomphe de ses idées et le succès de ses oeuvres.

"Revue de direction et de défense nationale", ainsi qu'elle-même s'intitule à bon droit, l'*Action française* n'est pas seulement le porte-parole de tous les Canadiens français, dont elle sait, si justement et avec tant de ténacité, défendre, en toutes circonstances, les aspirations, les droits et l'idéal catholique et français, mais elle est aussi et surtout l'organe des intellectuels de notre province. A ce titre elle est bien placée pour faire des enquêtes comme celle-ci. Les directives qui ne manqueront pas d'en résulter seront, par elle, répandues aux quatre coins de la province et elles aideront les chefs à guider, vers ses glorieuses destinées, l'ensemble de la nation.

* * *

"Qui veut la fin veut les moyens". Cette enquête étant destinée à mettre en lumière les avantages autant que les lacunes de notre organisation économique, et, tout en indiquant le but à atteindre: l'indépendance économique du Canada français, d'en étudier attentivement les moyens de réalisation, il était logique d'y faire figurer la question de l'en-

seignement, surtout celle de l'enseignement professionnel. L'importance de ce dernier n'échappe plus à personne: si nous voulons faire fructifier, autant qu'il est possible, notre patrimoine national, si nous voulons être les chefs des grandes entreprises commerciales et industrielles qui sont appelées à se multiplier sur notre sol, il faut que nous donnions à nos enfants l'instruction requise à cette fin.

L'enseignement professionnel, à tous les degrés et dans ses diverses spécialités, nous donnera les compétences dont nous avons besoin.

Les trois grandes divisions de l'enseignement professionnel sont l'enseignement agricole, l'enseignement technique et l'enseignement commercial. On y ajoute parfois une quatrième section: l'enseignement maritime.

Dans cet article je ne m'occuperai ni de l'enseignement agricole, ni de l'enseignement maritime: le premier—des plus importants cependant pour notre province—n'est pas de ma compétence, le second, n'est pas encore à l'ordre du jour. Je crois toutefois que dans un avenir prochain, il faudrait créer au moins une grande école de navigation ou un navire-école si nous voulons qu'il y ait des Canadiens français dans les états-majors des navires canadiens!

Je limiterai donc cette étude—comme son titre l'indique—à l'enseignement commercial et technique et, afin d'en dégager des conclusions logiques, je ferai d'abord brièvement l'inventaire de ce que nous possédons dans ce domaine. J'examinerai ensuite dans quelle mesure nous tirons parti de ces écoles, car, s'il est vrai d'affirmer que, dans notre province, nous avons des écoles professionnelles qui valent celles d'autres pays et qui parfois même leur sont supérieures, il faut bien avouer aussi que notre population ne profite pas de ces avantages comme elle le devrait! Or, il en est des écoles comme de nos ressources minières, forestières et autres. A quoi nous sert-il d'en être bien pourvus si nous ne nous en servons pas? Évidemment le remède est à côté du mal et il suffira, j'en ai l'espoir, de le signaler à nos lecteurs pour qu'en toutes circonstances l'attention des jeunes gens, des parents et des instituteurs

soit attirée sur les écoles techniques et de hautes études commerciales. Sans cesse il faudra mettre en lumière les nombreux avantages de leur fréquentation, tant au point de vue individuel que national.

Et d'abord distinguons : *l'enseignement technique*, suivant les degrés, prépare les producteurs : ouvriers, contre-maîtres, ingénieurs, industriels ; *l'enseignement commercial* forme les employés et les chefs de nos maisons de commerce, c'est-à-dire les intermédiaires, indispensables entre le producteur et le consommateur, s'occupant de la vente de nos produits agricoles et industriels, de l'achat à l'étranger de produits manufacturés ou de matières premières nécessaires à nos industries. Plus ces ouvriers, ces industriels et ces commerçants seront instruits des choses de leur métier, plus la production sera active, les échanges variés, multiples et rémunérateurs, pour le plus grand bien de notre pays.

Cette distinction peut paraître inutile à quelques-uns. Elle ne l'est pas en réalité, car trop de gens confondent ces diverses sections de l'enseignement ou n'en comprennent pas le but. Je crois que dans l'intérêt de tous les pères de familles, il est bon d'éclaircir ces points afin qu'ils ne fassent pas faire fausse route à leurs enfants.

* * *

Au point de vue technique la province est bien pourvue en ce qui concerne l'enseignement primaire, c'est-à-dire celui qui forme les ouvriers et les contremaîtres. Les écoles du gouvernement, notamment celles de Montréal et de Québec, sont fort bien outillées. Cependant ne serait-il pas possible d'en développer l'enseignement ? Il est certain que ces écoles doivent donner au futur ouvrier une formation qui lui permette à sa sortie de trouver facilement de l'emploi. C'est pourquoi leur enseignement doit être en contact très étroit avec l'industrie, et les sections spéciales, dans chaque ville, ne peuvent se développer qu'au fur et à mesure des besoins de l'industrie locale. Les cours normaux dans les écoles techniques de la province comportent aujourd'hui l'apprentissage de ce que j'appellerai les métiers de base : le

travail de la forge, de la fonderie, de la modèlerie, de la menuiserie, de l'électricité. A côté de ceux-ci, des cours spéciaux du soir ont été créés pour permettre aux apprentis et aux ouvriers d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques pouvant les aider dans l'exercice de leur métier. Ils comportent des cours pour menuisiers, modeleurs, forgerons, mouleurs et fondeurs, mécaniciens, ferblantiers, électriciens, des cours de soudure autogène et d'automobile. C'est déjà fort bien, cependant n'y aurait-il pas lieu, au moins dans les principales de ces écoles, par exemple à Montréal en tout cas, d'y créer le soir des spécialités nouvelles telles que des cours de typo et de lithographie, de reliure, des arts décoratifs, de peinture en bâtiments, de la chaussure, de la carrosserie? Des cours semblables existent dans les écoles techniques d'autres pays où ils ont été créés au fur et à mesure des besoins.

Il est intéressant de noter qu'en divers pays, (1) ces cours de perfectionnement du soir, et même en certaines circonstances ceux du jour, sont placés sous la surveillance

(1) Il en est ainsi, par exemple, en Belgique, à l'Université du Travail (Charleroi) et aux États-Unis, à la "New-York Trade-School" qui ont adopté le même régime de collaboration des intéressés à l'œuvre d'instruction et de formation de la main-d'œuvre future. Ces deux écoles cependant, si elles ont adopté au point de vue du contrôle de l'enseignement une méthode efficace qui paraît excellente, ne peuvent se comparer à d'autres points de vue. L'Université du Travail à Charleroi est un modèle du genre. C'est une école technique certainement supérieure à beaucoup d'autres et qui ne donne pas une formation purement pratique, quoique les travaux pratiques tiennent une large place dans son enseignement. Au contraire, les écoles américaines du type de la "New York Trade School" donnent un enseignement qui a pour but de remplacer l'apprentissage réel. Leurs élèves acquièrent, dans le temps le plus court, les aptitudes nécessaires pour exécuter les travaux du métier. Les principaux cours sont les suivants : peinture en bâtiments, carrelage, menuiserie, forgeage, montage d'appareils de chauffage, maçonnerie, plomberie, zinguerie, ferblanterie, composition typographique, etc. Ils ne durent guère que quelques mois et ne comportent d'ailleurs que des travaux pratiques accompagnés des explications indispensables à la compréhension des opérations sans aucune notion théorique générale. Ces écoles ont contribué dans certaines parties des États-Unis, à procurer à divers corps de métiers une main-d'œuvre assez médiocre parce que préparée trop hâtivement et d'une façon purement manuelle.

ce directe d'un comité composé de patrons et de contremaîtres appartenant au métier en question. Cette collaboration a comme excellent résultat de faire donner à l'enseignement le caractère nettement pratique qu'il doit avoir. La même chose pourrait se faire au Canada.

Il faudrait évidemment bien examiner de quelle manière tous ces cours de perfectionnement devraient être organisés pour répondre aux besoins de l'industrie et, avec la formation actuelle de nos ouvriers, donner le rendement désiré. En effet, dans certains pays—notamment aux États-Unis—de tels cours atteignent l'extrême limite de la pratique. La théorie du métier est traitée en quelques conférences fort sommaires. Ces systèmes américains ne sont pas comparables aux méthodes très approfondies de nombreuses écoles européennes qui initient les jeunes gens aux connaissances scientifiques et technologiques indispensables à l'exécution intelligente de tous les travaux du métier. (2).

C'est là, évidemment, un défaut et depuis plusieurs années, aux États-Unis, ce type d'école est plutôt délaissé pour le type plus moderne des écoles professionnelles (3) dans lesquelles la durée des études est de trois à quatre années, pendant lesquelles les travaux manuels marchent de pair avec les études théoriques de mathématiques, de physique, de chimie, de dessin qui, en accentuant la formation générale de l'ouvrier, lui donnent une éducation professionnelle plus solide et susceptible ultérieurement d'applications plus nombreuses, donc de progrès plus rapides.

Je reviendrai plus loin, au point de vue de l'enseignement commercial, à ce principe d'éducation, suivant lequel est établi le programme des écoles techniques de notre province, et qui me paraît devoir donner les meilleurs résultats, pour autant que l'on garde une juste mesure. Il n'en est pas toujours ainsi. En effet, au programme de la section préparatoire de l'École de Média, je relève des cours de formation générale (tels la géographie, l'histoire, la littérature

(2) L'enseignement technique aux États-Unis par L. Rouquette, Musée Social, Paris 1920.

(3) Ex. : "Williamson Free School of Mechanical trades" à Média (Penn.).

anglaise, etc.) dont je ne vois pas la nécessité pour la formation d'ouvriers et de contremaîtres (4). Il y a peut-être lieu de se demander si—avec l'exagération qui caractérise fréquemment les actes de nos grands voisins du sud—les Américains ne sont pas, après avoir péché par trop de pratique, tombés dans l'excès contraire en donnant dans l'enseignement technique primaire et moyen, une trop large place à la théorie. Après tout, ceux qui passent par ces écoles ne peuvent guère espérer devenir des industriels, des chefs, pour lesquels, sans contredit, cette formation est indispensable. Ils seront d'excellents ouvriers, tout au plus des contremaîtres, chefs d'atelier, mais, par conséquent, des sous-ordre quand même, et je crois que des cours de dessin plus développés leur seraient plus utiles que des cours d'histoire ou de littérature! Quoi qu'il en soit, ces remarques faites pour les États-Unis sont applicables aussi à notre pays. Les écoles techniques, je le répète, doivent suivre l'évolution industrielle, et cela aussi vite que possible; elles doivent faire une juste part à la théorie et à la pratique de chaque métier. C'est ce qu'ont fait des pays comme la Suisse, la France, la Belgique, l'Allemagne, qui possèdent non seulement des sections spécialisées dans leurs grandes écoles techniques, mais même des écoles entières uniquement consacrées notamment à l'horlogerie, au tissage, à la papeterie. L'excellence de leur main-d'oeuvre, cause importante de leurs succès industriels, est due, pour une bonne part, au soin jaloux que l'on apporte à sa formation!

Sans cesse nos regards doivent se porter à l'étranger pour ce qui concerne ces enseignements spéciaux. L'examen attentif des méthodes employées avec le plus de succès nous révélera souvent le perfectionnement à apporter à nos systèmes actuels. Pour n'en citer qu'un, entre beaucoup d'autres, je crois que nous pourrions trouver aux États-Unis un bon exemple à suivre dans l'organisation des écoles secondaires techniques (Manual training High Schools). D'après M. O. Buyse, chargé il y a quelques années par le gouvernement belge d'une enquête sur l'enseignement tech-

(4) Des notions suffisantes doivent en être acquises à l'école primaire d'autant plus que l'âge des élèves à l'admission varie entre 17 et 18 an

nique aux États-Unis, "ces écoles, tout en conservant leur caractère général, jettent les vraies bases de l'éducation de l'ouvrier, de l'industriel, de l'homme d'affaires américain. Elles versent tous les ans dans les usines et dans les bureaux des milliers de jeunes gens de forte culture, préparés à l'action énergique et à l'effort personnel réfléchi, par des méthodes d'éducation virile qui exaltent la confiance en soi et l'esprit d'indépendance" (5).

Ces écoles secondaires techniques—qui possèdent des ateliers de menuiserie, de tournage, de modelage, des forges, etc.—donnent cependant un enseignement général, comme le font les collèges et écoles de notre province. Ce ne sont pas des écoles techniques à proprement parler. "Les cours de dessin et de travaux manuels y sont des disciplines à l'égal des mathématiques, de la géographie et de l'histoire. Leur enseignement scientifique, littéraire et manuel convient à toutes les catégories sociales et à tous les jeunes gens, quelle que soit leur profession future, qu'ils deviennent avocats, médecins, directeurs d'établissements industriels ou simples travailleurs". (6)

Il est certain que semblables travaux doivent révéler les prédispositions de chacun et par conséquent en maintes circonstances aider à l'orientation du jeune homme quand il s'agit de choisir sa carrière. D'une manière générale la dextérité manuelle acquise dans ces écoles peut être des plus utiles plus tard dans la vie, quel que soit le rang social que l'on occupe. Dans d'autres pays d'ailleurs, même certaines écoles supérieures, d'un caractère bien différent, ont, pour des motifs semblables, introduit dans leurs programmes des travaux de l'espèce. (7)

Je crois que dans un pays neuf comme le Canada, aux ressources si abondantes et où tant de possibilités s'ouvrent à la jeunesse instruite, de tels travaux manuels se-

(5) *Méthodes américaines d'éducation générale et technique*, par O. Buyse, p. 233, Dunod et Pinat, Paris.

(6) O. Buyse Op. Cit. page 235.

(7) Notamment : "L'Institut Commercial des industriels du Hautain" à Mons (Belgique). Aux programmes de cette école, qui donne un enseignement commercial supérieur très apprécié, figurent quatre heures de travaux d'ateliers (bois et fer) par semaine.

raient très utiles. Dans les grandes villes, comme Montréal par exemple, indépendamment de l'enseignement plus complet donné à l'École Technique, des cours industriels, qui feraient le plus grand bien aux enfants de la classe ouvrière, pourraient s'ouvrir dans diverses écoles primaires, surtout dans celles des quartiers excentriques. La question vaut la peine d'être approfondie et je suis persuadé qu'elle n'a pas échappé à ceux qui, dans notre province, ont charge de cet enseignement. De tels travaux se font déjà d'ailleurs dans certaines écoles anglaises (high schools), et il serait avantageux d'en assurer l'organisation dans nos écoles primaires canadiennes-françaises. De plus ces cours industriels seront les meilleurs moyens d'assurer le recrutement des grandes écoles techniques de la province, parce qu'elles donneront aux enfants le goût de se parfaire. C'est au gouvernement provincial (8), aidé du gouvernement fédéral, à voter les fonds nécessaires pour permettre ces développements. Les dépenses encourues seront minimales en proportion des résultats que l'on obtiendra au bout de quelques années. Il y va de l'avenir de notre pays et de notre province.

Une autre lacune de notre enseignement technique actuel est le manque d'une école normale spéciale destinée à former le personnel enseignant dans les écoles techniques. Celle-ci, avec le développement de l'enseignement technique dans notre province et la création d'écoles nouvelles, devient une nécessité. En effet, les professeurs qui enseignent dans une école technique, de même que ceux qui enseignent dans une école commerciale, doivent être bien pénétrés du but à poursuivre. Ils doivent—tout en laissant à la théorie la part à laquelle elle a droit dans toute forme d'enseignement bien compris,—développer leurs cours d'une façon tout à fait pratique et bien les mettre en rapport avec celui des chefs d'ateliers, dont les travaux doivent marcher de pair avec

(8) Le gouvernement provincial a déjà fait sa part, puisqu'en 1914 le parlement vota la "Loi relative à la création d'écoles techniques ou de cours professionnels dans la province." Combien de commissions scolaires ont profité de ces avantages? Aucune, si nos renseignements sont exacts.

l'enseignement théorique des professeurs. Ces derniers doivent être en contact permanent avec les industriels, orienter leur enseignement vers les besoins du jour et, à de solides connaissances scientifiques, joindre des connaissances pratiques et une habileté manuelle suffisante (9).

Ce n'est qu'à ce prix que l'on peut tirer de cet enseignement ce qu'il est en mesure de procurer. Or il est à craindre que, des professeurs façonnés trop théoriquement par l'enseignement universitaire pur et simple, n'aient pas cet esprit et ne se plient pas facilement aux exigences de ce travail. (10) Des stages d'instruction à l'École Normale feraient disparaître cet écueil. Les instituteurs, chargés des cours industriels dans certaines écoles primaires, y recevraient aussi le complément d'instruction dont ils auraient besoin. Des écoles semblables existent aux États-Unis (11), en Allemagne (12), en France (13), et ailleurs.

(9) Voir dans le rapport du "Congrès international de l'enseignement technique" tenu à Paris en 1900, les discussions et résolutions concernant les meilleurs moyens de former des professeurs pour les divers degrés de l'enseignement industriel, pages 386 et suivantes. Ce rapport conclut à la nécessité de préparer dans des sections normales spéciales les professeurs d'enseignement industriel.

(10) A moins qu'étant eux-mêmes dans l'industrie, ils ne soient, pour cette raison, en mesure de donner à leurs cours l'orientation requise vers la pratique industrielle du métier. Cependant, un professeur de carrière, pour qui l'enseignement est chose principale, doit toujours être préféré à celui pour lequel cette occupation est subsidiaire à l'exercice de sa profession et, en maintes circonstances, lui est sacrifiée.

(11) *Training Schools for Teachers of Technical Arts.*

(12) Beaucoup de spécialistes de l'enseignement technique, en Allemagne et aussi dans d'autres pays, sont d'avis que les meilleurs professeurs pour les écoles techniques sont ceux qui ont une longue expérience industrielle pratique et qui ont ensuite suivi pendant plusieurs mois des cours complémentaires (formation pédagogique) dans une école spéciale. Ils sont en général bien supérieurs au théoricien qui n'a qu'un peu ou pas d'expérience industrielle (voir notes à ce sujet dans le rapport de la "Royal Commission on Industrial Training & Technical Education" publié en 1913 par le gouvernement fédéral). Ceci pour le motif cité plus haut du contact nécessaire qui doit exister entre ces écoles et l'industrie même.

(13) L'École normale de l'enseignement technique se trouve organisée en France par un décret du 4 novembre 1920. Cette école a pour objet la formation des futurs professeurs des écoles pratiques et professionnelles. La première section normale a été créée à l'École Nationale d'Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne, il y a près de 25 ans.

Quant à l'enseignement technique moyen, formant les chefs d'usines, les conducteurs de travaux, etc., il n'existe pas encore dans notre province. Les écoles que nous possédons forment d'excellents menuisiers, plombiers, mécaniciens, électriciens, qui, le cas échéant, peuvent devenir des contremaîtres ou des chefs d'atelier, quand la pratique industrielle, la routine de l'usine, les a façonnés davantage; mais leur enseignement n'est pas assez élevé pour préparer directement ces auxiliaires indispensables de la grande industrie.

Les progrès rapides de notre industrie rendront, cependant, bientôt nécessaire, comme je l'ai dit plus haut, la création de cours spéciaux et peut-être même d'écoles spéciales — d'un degré plus élevé que celles existant actuellement — et qui formeraient d'emblée des chefs d'ateliers spécialisés en métallurgie, fabrication du papier, tissage, fabrication des chaussures, etc. Il dépendra de nous d'en faire une élite, intermédiaire, entre l'ouvrier et l'ingénieur.

L'école de Montréal pourrait créer ces sections et évoluer rapidement vers ce niveau plus élevé. Pendant bien des années elle pourrait seule suffire aux besoins de la province entière. La section normale dont je viens de parler pourrait aussi se créer à Montréal. Il est à espérer que dans un avenir prochain, nous verrons se réaliser ces perfectionnements.

* * *

L'importance de l'enseignement technique supérieur n'est pas moins grande, au point de vue de notre progrès économique, que les précédents. Si les premiers forment les ouvriers et les contremaîtres, le second est destiné à préparer les futurs chefs de notre industrie. Quelles écoles avons-nous, dans notre province, donnant cet enseignement? Pour les Canadiens français, l'École Polytechnique est la seule institution formant des ingénieurs; quant à nos compatriotes de langue anglaise, ils reçoivent leur instruction supérieure dans la faculté correspondante de l'Université McGill (Applied Sciences).

Mais la première, qui nous intéresse le plus, puisque, donnant l'enseignement en français, elle est surtout destinée à permettre aux Canadiens français de se hausser aux postes les plus importants dans les grandes usines de notre province, est plutôt une école de génie civil qu'une école formant des ingénieurs d'industrie ou de manufacture. Il est vrai que, depuis quelques années, il s'y est créé une section de chimie industrielle qui doit former les hommes requis par nos industries et à même de prendre la direction technique de nos usines. Remarquons, en effet, que cette section forme des ingénieurs-chimistes et non des chimistes, ce que malheureusement beaucoup de gens tendent à confondre. C'est un premier pas, espérons que l'on persévèrera dans cette voie, car jusqu'à présent un très petit nombre des diplômés de l'École Polytechnique s'occupent réellement d'industrie. Dans l'avenir, c'est vers elle que la masse des diplômés de cette école devrait être dirigée. C'est une condition indispensable de l'indépendance économique des Canadiens français.

La Faculté des Sciences, en voie d'organisation à l'Université de Montréal, et dont un de nos collaborateurs nous parlera prochainement, devra compléter le cycle des études scientifiques et techniques. N'est-ce pas là que dans l'avenir se formeront ce que Le Chatelier appelle "les généraux de la grande armée industrielle", car s'il est vrai, dit-il, que "les écoles techniques d'un niveau moyen produisent beaucoup de chimistes, d'électriciens, de mécaniciens, pour les utiliser, il faut des directeurs suffisamment au courant de la méthode scientifique et de son application aux problèmes journaliers des usines. Leur formation devrait être la préoccupation dominante des facultés des Sciences". (14) Des cours très spécialisés, concernant les sections principales de l'industrie de la Province de Québec, pourront peut-être, grâce à la Faculté des Sciences de l'Université de Montréal, s'organiser bientôt et ouvrir à notre jeunesse un champ d'études plus approfondies de science industrielle.

(14) Henry Le Chatelier, préface de "L'Enseignement Technique Supérieur à l'après guerre" par L. Guillet, chez Payot et Cie, Paris.

Des réformes en ce sens, nous en avons un besoin urgent, c'est certain. Il appartient à d'autres, plus spécialisés dans la question, de déterminer exactement dans quel sens elles devront s'effectuer. Nombreux d'ailleurs sont les exemples de perfectionnements de l'espèce à l'étranger. S'il est vrai que, suivant les pays, la question de l'enseignement technique n'est pas toujours comprise de la même façon, il est non moins vrai que la guerre, qui a révélé au plus grand nombre combien l'industrie et la science dépendent l'une de l'autre, a un peu partout fait suggérer des réformes. Nous pouvons en tirer parti.

Dans cet ordre d'idées, je crois intéressant de signaler, sans commentaires, à nos lecteurs les vœux suivants, pris parmi beaucoup d'autres et qui furent adoptés par la Société des Ingénieurs Civils de France, réunis en séance plénière, (juillet 1917) pour étudier les réformes à apporter à l'enseignement technique en France. Ces vœux sont cités par Léon Guillet (15) au début de son intéressant ouvrage sur l'enseignement technique :

a) *Vœux relatifs à l'enseignement secondaire et à la préparation aux grandes écoles* : La Société demande la révision des programmes de l'enseignement secondaire et des méthodes de cet enseignement, la suppression des deux cycles et la simplification des sections en prenant pour base de préférence, pour les jeunes gens qui se destinent à la carrière d'ingénieur, la section Latin-Sciences (16), avec addi-

(15) "L'Enseignement Technique Supérieur à l'après-guerre," pages 31 et suivantes.

(16) L'enseignement secondaire en France comprend deux cycles :

- a) le 1er cycle (4 ans) donnant droit au certificat d'études secondaires du premier degré et comportant les classes de sixième, cinquième, quatrième, troisième, réparties en deux divisions : la division A avec latin en 6e, 5e, 4e, 3e et grec facultatif en 4e et 3e.; la division B, avec français, sciences et dessin. En outre les matières communes : langues vivantes, histoire, géographie, etc.
- b) le 2e cycle (3 ans) menant au baccalauréat et comportant les classes de seconde, rhétorique et philosophie. Celles-ci se divisent de la façon suivante : division A, latin et grec; division B, latin et langues vivantes; division C, latin et sciences; division D, langues vivantes et sciences, en outre des matières communes.

Ces deux cycles sont précédés de quatre années d'études primaires.

tion de quelques notions de grec au point de vue étymologique, développement des langues vivantes, introduction du travail manuel (17), et adoption de tous les moyens propres à développer le travail personnel et l'esprit d'initiative des élèves.

b) *Voeux relatifs aux grandes écoles* (Arts et Métiers, Ecole supérieure des mines, Ponts et Chaussées, Centrale, Institut de Chimie de Nancy, etc.) :

1o.—La Société demande que l'enseignement encyclopédique, quel que soit le caractère propre à chaque école, soit maintenu comme base de formation de tous les ingénieurs, la spécialisation ne pouvant que succéder à cette formation ;

2o.—La Société demande aussi que les travaux pratiques soient développés en parallèle avec l'enseignement ;

3o.—Que l'on fasse subir une diminution sensible aux leçons "ex cathedra", qu'une orientation très nette soit donnée aux cours vers un enseignement oral moins descriptif, et qu'il soit distribué aux élèves tous documents scientifiques, techniques, économiques, ayant pour but de diminuer l'importance des notes prises au cours des leçons et de servir de base à la documentation du futur ingénieur ;

4o.—La Société demande enfin que des notions générales d'administration soient introduites dans l'enseignement et que les professeurs de sciences industrielles attirent l'attention des élèves sur l'importance vitale des questions économiques ayant trait à leur enseignement.

A propos de ce dernier vœu, il est intéressant de remarquer qu'à Montréal, par exemple, il serait possible et désirable de faire suivre à l'École des Hautes Études Commerciales, par les futurs ingénieurs, un certain nombre de cours ayant trait à l'organisation commerciale des entreprises industrielles. Il y va du succès même de ces entreprises que ceux qui ont charge de la partie technique ne soient pas séparés par une cloison étanche de ceux qui dirigent la partie commerciale. Pour cela il faut que ces derniers aient

(17) J'attire l'attention du lecteur sur ce dernier point (travail manuel) en le rapprochant de ce que je disais plus haut au sujet de l'enseignement technique primaire.

certaines connaissances techniques de fabrication, (18) et que les ingénieurs aient au moins des notions de comptabilité, d'organisation financière des entreprises, d'examen des bilans de compagnies, de documents commerciaux, d'élaboration de prix de revient, etc.

M. Guillet (19) estime aussi, et beaucoup d'autres sont de son avis, que l'élève ingénieur, devra aborder à 18 ou 19 ans au plus l'enseignement technique supérieur, qui lui permettra d'acquérir les notions les plus élevées des sciences appliquées et d'entrer dans l'industrie vers l'âge de 23 ans.

Je livre ces quelques remarques à la méditation éclairée de tous ceux qui, dans notre province, ont charge de l'élaboration des programmes d'enseignement et je suis persuadé qu'elles pourront leur suggérer certaines réformes ou adaptations opportunes.

S'il ne m'est pas possible, dans cet article, d'étudier l'organisation de l'enseignement technique supérieur dans les principaux pays étrangers, je désire cependant faire remarquer que l'on pourrait classer tous ces pays, suivant les directives données à cet enseignement, en deux catégories : ceux — comme en France — où la partie pratique de l'enseignement est sacrifiée fréquemment à la partie théorique, et ceux — comme aux États-Unis — où la pratique l'emporte. J'ajouterai que certains pays — l'Allemagne par exemple — poussent à l'extrême la spécialisation dès le début des études, et cela au détriment de la formation générale. L'avenir de ces "spécialistes" est souvent très médiocre et ne plaide guère en faveur de la méthode de spécialisation à outrance. Quant à la question "théorie et pratique", il est assez difficile d'apprécier avec sûreté et d'une façon générale ces diverses manières de voir. C'est l'éternelle controverse que l'on retrouve dans d'autres formes d'enseignement professionnel, notamment dans l'enseignement commercial.

(18) Les cours de technologie et de produits commerciaux professés à l'École des Hautes Études Commerciales donnent aux étudiants en sciences commerciales ces connaissances.

(19) L. Guillet, p. 42 Op. Cit.

Suivant les pays, les avis varient beaucoup, et même aux États-Unis les opinions de hautes personnalités universitaires et industrielles consultées récemment à ce sujet par M. E. Flagey sont très partagées (20). Il est évident qu'il faut, pour apprécier avec justesse ces diverses manières de voir, tenir compte surtout des besoins du pays, du développement de ses industries et de la formation ainsi que du tempérament des élèves qui se présentent à l'admission dans les universités et les écoles spéciales.

Personnellement, je suis d'avis que la spécialisation, dans ce domaine, comme dans d'autres, ne peut venir qu'après une ou plusieurs années d'études théoriques approfondies et variées, tendant à procurer à tous ceux qui passent par l'École ou la Faculté, un fonds commun de connaissances générales sur lequel se greffera aisément toute spécialisation future. Quant à la partie pratique de l'enseignement, j'estime qu'elle doit marcher de pair avec la partie théorique, l'une complétant l'autre, et, par un ensemble harmonieux, concourir toutes deux au développement de toutes les facultés et de toutes les aptitudes du jeune étudiant.

* * *

Plusieurs des remarques, que je viens de faire au sujet de l'enseignement technique, peuvent s'appliquer à l'enseignement commercial, le lecteur fera lui-même les adaptations; mais il en est d'autres qui lui sont plus spéciales et dont il va être question.

Je ne me propose pas de traiter ici la question de l'enseignement commercial supérieur proprement dit. A diverses reprises j'ai exposé ses méthodes et ses avantages (21); je me permets de renvoyer le lecteur à ces études.

(20) E. Flagey : *Comment devenir ingénieur, par l'École ou par l'Usine?* p. 50 et suivantes, Payot et Cie, Paris.

(21) Voir mes brochures : "Pour devenir Commerçant" (1919) et "L'Éducation commerciale, Facteur de notre Expansion" (1920), Librairie Beauchemin, Montréal, et mes articles "Les langues modernes et les Hautes Études Commerciales" ainsi que "La Géographie et les Hautes Études Commerciales", *Revue économique canadienne*, 1912 et 1913.

Je veux, dans cet article, examiner le sujet à un point de vue plus général. J'ai peur qu'il ne plaise pas à tout le monde. La vérité est souvent désagréable à entendre. Mon seul but est d'être utile, c'est pourquoi, je l'espère, on n'interprétera pas mes paroles dans un sens différent de celui que je désire leur donner.

Nous avons, dans la province de Québec, pour l'enseignement primaire et moyen, des académies commerciales et des collèges commerciaux; pour le degré supérieur une seule école, l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal donne réellement l'enseignement requis.

Je ne parlerai pas du "business college" qui cependant pullule dans notre province. Un trop grand nombre de ces établissements ne sont d'aucune valeur et ne constituent, très souvent, qu'une forme commercialisée de l'enseignement. Ce sont des entreprises privées qui enrichissent leurs fondateurs; certaines mêmes sont établies sous forme de société commerciales par actions. Cependant, parce que les "cours" peuvent se commencer à tout moment et qu'ils ne durent que quelques semaines, au maximum quelques mois, que, de plus, il n'y entre aucune espèce de culture générale et qu'on y apprend surtout la sténographie, la dactylographie et la télégraphie, ce qui permet un placement rapide à la sortie, trop de jeunes gens se lancent sur ces écoles. Ils croient—et leurs parents avec eux—qu'ils pourront s'y instruire de tout ce dont ils auront besoin pour arriver aux plus hautes situations dans le commerce. Pauvres enfants, ils y apprendront surtout de quoi rester toute leur vie de petits employés! Que de jeunes gens "diplômés" de ces établissements—et même de ceux qui semblent le plus en faveur auprès du public—n'ont pu subir l'examen d'admission en section préparatoire de l'École des Hautes Etudes Commerciales! Notre époque requiert un enseignement commercial plus approfondi. Les rivalités économiques sont trop prononcées pour permettre d'espérer le succès avec des rudiments d'instruction semblables. Mais je ferme cette parenthèse.

Ainsi que je l'ai déjà fait ressortir ailleurs, l'enseignement commercial moyen dans notre province n'est pas tout à fait ce qu'il devrait être. La preuve nous en est aisément

fournie par le fait que les élèves qui ont suivi le cours commercial dans la plupart de nos collèges (j'en excepte quelques-uns) ne sont pas suffisamment préparés pour suivre avec fruit les cours de l'École des Hautes Études Commerciales. Jusqu'à présent, à peu d'exceptions près, les meilleurs élèves diplômés de cette institution sont des finissants de cours classique. Évidemment c'est une anomalie et les collèges commerciaux devraient être en mesure de préparer, à ces études, des sujets de valeur au moins égale à ceux des collèges classiques.

De quoi cela provient-il? A mon avis, la raison principale en est que le cours commercial moyen,—au contraire de ce qui se fait dans les collèges classiques—n'attache pas assez d'importance aux cours de culture générale, qui, seuls, donnent au jeune homme un **développement** intellectuel suffisant. On y enseigne trop de ces matières qu'à tort on appelle "pratiques". Des cours comme la sténo-dactylographie, qui ne devraient être qu'un moyen, deviennent presque le but unique et toute l'ambition du jeune homme. Le fort-en-thème de nos collèges commerciaux est celui qui peut sténographier cent mots à la minute et dactylographier une lettre sans regarder son clavier. En fait de géographie, d'histoire, de littérature, ou d'autres matières qui eussent dû orner son cerveau, il est à peu près nul.

Presque mécaniquement et souvent à contrecœur, (parce qu'il n'a jamais été convaincu que cela pouvait servir à quelque chose), il a écouté pendant plusieurs années les morne explications concernant ces matières. Il s'est appliqué surtout à l'arithmétique, au calcul algébrique élémentaire et à la comptabilité, dont il entrevoyait mieux l'utilisation directe à la sortie du collège. Dans les classes supérieures il s'y est parfois ajouté des notions rudimentaires de droit commercial, d'économie politique et de branches connexes qui, à cause de son jeune âge et de son peu de formation, resteront toujours incomprises et par conséquent de nulle utilité.

Dans les programmes de beaucoup de collèges commerciaux, il y a absence complète de cours de sciences telles que la chimie et la physique qui doivent former la base de l'en-

seignement complémentaire aux écoles spéciales de hautes études commerciales, polytechnique, etc. (22)

A peu près nulle part il ne se donne des cours de dessin linéaire ni de dessin industriel qui, à notre époque et surtout pour des jeunes gens ne faisant pas d'humanités anciennes, me paraissent de la plus haute importance.

Tout en appréciant, à leur juste valeur, les objections qui m'ont été faites par des directeurs de collèges et des professeurs de l'enseignement commercial moyen, quand l'occasion s'est présentée pour moi de discuter avec eux une refonte de ces programmes, je ne puis me rallier à leur manière de voir.

La principale de ces objections, celle qui a le plus de poids, est que la plupart des enfants qui suivent ces classes ne sont pas destinés à faire des études plus élevées. Ils veulent aussitôt après leur cours collégial entrer dans le commerce, par conséquent, à côté de leur petit bagage de connaissances générales, il est nécessaire de leur apprendre des choses d'utilisation directe comme la sténo-dactylographie, la tenue des livres, etc. Pour beaucoup la situation de fortune des parents ne permet pas que ce cours soit bien long. L'argument a sa valeur évidemment ! Mais alors pourquoi appeler un tel cours "complet", car presque chaque collègue de la province fait suivre son nom de ce qualificatif. Comme résultat, cela fausse l'esprit des enfants et même celui des parents qui croient qu'il n'y a plus rien à apprendre ensuite et que leur fils est un phénix. Que de fois des parents se sont

(22) Aux Hautes Études Commerciales, par exemple, les programmes de sciences (mathématiques, chimie, physique) pourraient être débarrassés des éléments. Ceux-ci devraient être suffisamment étendus au collège, avant que le jeune homme aborde des études supérieures et spécialisées. En réalité, les programmes de la plupart des collèges mentionnent ces matières, mais fréquemment les élèves n'en connaissent rien ou presque rien !

Moins de temps devant être consacré aux éléments de ces sciences, il serait possible à l'École des Hautes Études Commerciales de pousser plus loin les cours de technologie et les essais de marchandises. On pourrait aussi donner aux étudiants plus de temps pour leurs recherches et travaux personnels. Ayant plus de loisirs ils pourraient davantage fréquenter les bibliothèques, les musées et de façon générale, en approfondissant les matières enseignées, en tirer plus de parti.

de la sorte étonnés, avec une naïve candeur, quand, m'ayant entendu exposer le programme et les méthodes de l'École des Hautes Études Commerciales, ils entrevoyaient tout d'un coup le vaste champ d'études insoupçonné et qu'ils comprenaient les avantages que leurs enfants pouvaient en retirer.

Toutefois, il faut bien admettre, qu'il ne serait pas fort difficile de remédier à cette situation. Les matières enseignées au collège commercial et à l'école complémentaire devraient, pour cela, être réparties différemment. Cette dernière serait dans les centres urbains franchement commerciale et industrielle et munirait l'enfant des éléments indispensables pour qu'il puisse trouver de l'emploi. Les collèges commerciaux (23) élèveraient leur programme d'enseignement. Leurs diplômés seraient mis sur un pied d'égalité avec les finissants de cours classiques pour l'admission à nos grandes écoles spéciales. Quant à ceux qui ne pourraient faire des études supérieures, ils entreraient dans la vie avec une instruction moyenne très suffisante. Mais pour en arriver là, il faut augmenter le nombre d'années d'études.

Une des raisons majeures, en effet, pour lesquelles, il n'a pas été possible, jusqu'à présent, d'amener le cours commercial moyen à la hauteur de celui d'autres pays, est que l'on n'y consacre pas le temps voulu. En France et en Belgique (pour ne prendre exemple que sur des peuples de notre langue et de notre mentalité), le cours commercial ou le cours scientifique dans les collèges (humanités modernes) est réparti sur un nombre d'années égal à celui des humanités anciennes (24). Les études qui s'y font ne sont, sous aucun rapport, inférieures à celles des humanités anciennes, mais, préparant à d'autres carrières, elles sont différentes. (25)

(23) Il en est, dans notre province, qui portent ce nom et qui ne sont, à vrai dire, que des écoles primaires.

(24) En France sept années y compris la philosophie; en Belgique sept années, philosophie non comprise.

(25) Au moment de mettre cet article sous presse, les journaux annoncent que l'Académie de Médecine de Belgique s'est occupée dans sa dernière séance de la réforme des études médicales en Belgique et du rapport de la Commission constituée à cet effet; le rapport se prononce contre l'obligation des humanités gréco-latines, pour l'admission aux études de sciences naturelles et de médecine. On le voit, les deux formes d'enseignement sont reconnues d'égale valeur.

Il serait très facile de perfectionner nos programmes dans le même sens, c'est pourquoi je crois utile d'entrer dans quelques détails.

En Belgique (26), les humanités modernes, réparties sur sept années, ne comportent pendant les quatre premières que des cours communs à tous les élèves. Les classes de troisième, de seconde et de rhétorique sont partagées en deux sections, l'une appelée section scientifique, préparant surtout aux écoles d'ingénieur et aux facultés des sciences physiques et mathématiques, l'autre appelée commerciale et industrielle préparant plus spécialement aux hautes études commerciales.

Indépendamment des cours de religion, d'histoire de l'Église et d'apologétique qui sont donnés de même dans toutes les sections (humanités anciennes et modernes) et dans toutes les classes, les principales matières enseignées aux humanités modernes peuvent se grouper en deux catégories : la première comprenant les matières littéraires (langues, histoire et géographie), la seconde les matières scientifiques (mathématiques, sciences naturelles, sciences commerciales, dessin). Aux matières du premier groupe on pourrait, avec avantage ajouter certains cours de philosophie et de logique qui auraient comme excellent effet de discipliner les facultés intellectuelles du jeune homme, de lui apprendre à raisonner, à synthétiser et à déduire.

Il est intéressant de remarquer que, dans la section des humanités modernes, l'enseignement des langues (français-anglais-allemand) et celui de l'histoire et de la géographie est exactement le même que dans la section des humanités anciennes. Au point de vue littéraire donc—à part les langues mortes—(27) la formation est la même. C'est la rai-

(26) J'ai donné, au début de ce travail, la division du cours des lycées en France.

(27) J'ai dit ailleurs les avantages que je reconnaissais à l'étude du latin et du grec, au moins pour ce qui est d'une connaissance parfaite de notre langue à nous. Si l'on n'y consacre pas trop de temps, je crois d'ailleurs, comme l'éminent professeur Blondel de Paris, que l'étude du latin devrait être obligatoire pour maintenir la cohésion entre les races latines en face du germanisme envahissant, quoique, pour le moment, ce danger ne soit plus aussi grand qu'avant 1914.

son pour laquelle cet enseignement donne de bons résultats. Au tableau de l'emploi du temps, on constate en effet que plus de la moitié des heures sont consacrées à ces matières. J'attire l'attention de nos éducateurs sur le point suivant : alors que dans nos collèges commerciaux on s'applique à faire faire aux élèves de la correspondance commerciale, il n'en est absolument pas question dans les cours de langues dont je viens de parler. Les programmes, pour chacune d'elles, comportent l'étude de la langue (grammaire, vocabulaire), et de sa littérature (notices biographiques et littéraires, histoire de la littérature, analyse d'ouvrages ou d'extraits, etc.). Ceci est essentiel. Bien rédiger—même des lettres commerciales—n'est pas le fait de quelques formules stéréotypées, apprises par coeur, mais bien le résultat de la culture générale. Le cerveau bien meublé et habitué par les cours littéraires aux exercices de composition, de synthèses, d'analyses littéraires et autres exercices, est celui qui pourra le mieux et le plus clairement exprimer sa pensée, même en affaires ! De là cette affirmation—qui peut paraître paradoxale—de certains pédagogues et des plus compétents que "tout sert en affaires, même la littérature !" C'est évidemment de la culture générale de l'esprit qu'ils veulent parler.

Très souvent des commerçants m'ont exprimé leur satisfaction de voir figurer aux programmes de l'École des Hautes Études Commerciales des cours de correspondance commerciale. Ils allaient enfin pouvoir se procurer de bons correspondanciers, car, me disaient-ils, ce qui manque, la plupart du temps, à leurs employés, c'est de bien savoir coordonner leurs idées, les exprimer dans un langage clair et précis, trouver les mots justes et la tournure de phrase adéquate, le tout accompagné—non de banales formules traduites de l'anglais—mais des expressions de politesse en usage dans notre belle langue française ! Évidemment dans une institution de l'espèce ces cours sont nécessaires, mais il est exagéré de croire qu'en quelques leçons (une soixantaine environ) il soit possible d'y corriger toutes les imperfections de style et surtout d'y acquérir cette clarté d'expression que possèdent seuls les gens à forte culture. Ici, comme dans les autres domaines, ce cours spécialisé et appliqué aux affai-

res ne donne de bons résultats que si la base est solide. C'est pourquoi, ainsi que je l'ai fait remarquer, les écoles primaires et les collèges doivent s'appliquer à faire cette base aussi forte que possible et pour cela soigneusement écarter la spécialisation de leur enseignement. La culture générale est indispensable, c'est d'elle que doit s'occuper l'enseignement primaire et moyen. (28)

Les autres heures de cours (toujours pendant les sept années) sont partagées entre les mathématiques, les sciences naturelles, les sciences commerciales, le dessin.

Les mathématiques, surtout dans la section scientifique, sont poussées très loin et comportent, de la 7^e à la rhétorique, l'arithmétique, (y compris l'arithmétique générale), l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie rectiligne et sphérique, la géométrie analytique et la descriptive. Dans la section commerciale et industrielle, ces mêmes matières sont enseignées, moins l'analytique et la descriptive; celles-ci sont remplacées par des mathématiques financières et des cours de sciences commerciales (théorie du commerce, comptabilité, notions d'économie politique, de droit commercial, de géographie économique.)

Les cours de sciences naturelles, dans les deux sections, comprennent la zoologie, la botanique, la minéralogie, la physique et la chimie. Les cours théoriques, pour ces diverses matières, sont accompagnés d'expériences, de manipulations, d'excursions botaniques et géologiques.

(28) N'est-ce pas ce que dit aussi M. A. Pavie, sous-directeur de l'École des Hautes Études Commerciales de Paris : "Plus l'instruction reçue pendant les années d'enfance sera de nature à élargir le cercle des idées, non seulement à meubler l'esprit, mais à l'ornier, plus la formation technique, qui viendra ensuite, tombant sur un terrain préparé à souhait, aura chance de donner des fruits". (La Formation technique des agents pour le commerce d'exportation — Voir le No 5 de "L'Expansion économique" 1921).

Et cet autre qui ne craint pas d'affirmer : "Que retient-on de ce que l'on apprend à l'école, au collège? Peu de choses, si l'on se place au point de vue de l'utilité immédiate. Mais ce peu de choses peut être énorme si l'on envisage autrement la question. Ce peu de choses peut faire de vous un être sociable, un être social, un être pour qui rien d'humain n'est étranger. Ce sont les études inutiles qui nous forment le mieux". (La Revue Belge, no 12, 1919, p. 1094).

Le dessin, enseigné dans toutes les sections pendant sept ans, porte sur le dessin à main libre, le dessin aux instruments (dessin industriel—plans—épures), et sur l'histoire de l'art.

Il est entendu que le cours de sept années, dont je viens de parler, se superpose à l'enseignement primaire. L'enfant peut être admis en septième (humanités anciennes et modernes) vers l'âge de 10 ou 11 ans, ce qui lui permet de terminer sa rhétorique vers 17 ou 18 ans. Suivant les études auxquelles il se destine alors il peut entrer directement à l'université, dans les écoles spéciales ou aux facultés.

Quant aux enfants qui, pour des raisons de fortune ou autres, ne peuvent étudier aussi longtemps et veulent gagner leur vie vers l'âge de 15 ans, il est possible de leur donner une bonne formation dans les écoles primaires et moyennes ou complémentaires.

La réforme de cet enseignement dans notre province va pouvoir donner l'ampleur désirée à ces sections. Un enseignement primaire de six années complété par deux ou trois années (29) d'enseignement moyen spécialisé, suivant les besoins de la localité ou de la région, me paraît indispensable au point de vue commercial, industriel, ou agricole.

Il semble, en effet, que la seule solution rationnelle de notre problème scolaire était de renoncer au type unique pour toutes les écoles et de créer, suivant les nécessités locales ou régionales, à côté de l'école d'instruction générale, une section commerciale, une section industrielle ou une section agricole. Celles-ci pourront donner aux enfants un fonds de connaissances indispensables pour en faire de vaillants auxiliaires dans le commerce, l'agriculture, ou l'industrie. Elles pourront aussi préparer ces jeunes gens aux Hautes Études Commerciales, Polytechnique, Oka, etc., si, comme je viens de le dire, on y consacre le temps voulu?

Pendant ces années complémentaires l'enseignement devrait comprendre, indépendamment des matières d'instruction

(29) Je crois que les deux années complémentaires proposées ne seront pas suffisantes, surtout si l'on veut de la sorte — comme il en est question — préparer ces jeunes gens aux écoles spéciales (polytechnique, hautes études commerciales, etc.)

générale (religion — langue maternelle — langue seconde — histoire et géographie — mathématiques — notions de sciences naturelles — dessin, etc.) des cours spéciaux notamment :

A. Dans la *section commerciale*, d'arithmétique commerciale, de comptabilité, de commerce, de droit commercial, de géographie économique et notions d'économie commerciale, de dactylographie, de sténographie;

B. Dans la *section industrielle*, de mécanique, des notions élémentaires de technologie industrielle, de dessin industriel, des travaux manuels (modelage, travail du bois et des métaux), des notions d'économie industrielle;

C. Dans la *section agricole*, des notions d'agronomie et de zootechnie, l'arboriculture fruitière, la culture maraîchère, la comptabilité agricole, le dessin et la géométrie surtout dans leurs applications à l'agriculture (topographie, arpentage, nivellement, drainage, etc.), du travail manuel (bois et quelque peu le fer), et des travaux pratiques d'agriculture.

Ces remarques au sujet de notre enseignement commercial moyen ne seraient pas complètes si je n'insistais sur la question des langues. Dans un pays bilingue comme le nôtre, cette question est d'autant plus vitale que la langue seconde, pour nous, est la plus répandue sur le continent américain. L'anglais est donc indispensable d'une façon générale, mais surtout pour les affaires. A ce titre nous devons lui donner une large place dans notre enseignement à tous les degrés. Je n'entrerai pas dans le détail du nombre d'heures à attribuer à la langue maternelle et à la langue seconde (quoique, à mon avis, celui-ci doit être à peu près le même), je n'examinerai pas non plus à partir de quelle année il faudra enseigner deux langues à l'enfant. Des voix plus autorisées que la mienne se sont maintes fois élevées pour mettre en évidence les dangers, au point de vue de la race, d'une anglicisation rapide de nos moeurs dont, de toute évidence, la langue se ressent.

Avec une maîtrise remarquable de la question Monseigneur Ross a, tout récemment, montré de quelle manière et avec quelle urgence (30) l'école primaire doit orienter son

30) Mgr F.-X. Ross *Questions scolaires*, brochure imprimée au Devoir, Montréal.

enseignement pour coopérer au maintien de notre langue dans toute son intégrité et sa pureté.

A ces excellents développements je désire cependant ajouter un mot au sujet de la méthode, hélas ! trop répandue dans notre province, qui consiste à enseigner dans la langue seconde (tant dans les écoles primaires que dans les collèges commerciaux) certains sujets comme les mathématiques, la comptabilité, la géographie, voire les sciences naturelles. C'est là, je le crois, une profonde erreur pédagogique ! A quoi bon enseigner à un enfant des matières abstraites et qu'il ne connaît pas dans un langage qui ne lui est pas familier. Non seulement, de cette façon, il n'apprend guère cette langue seconde, mais les matières qui lui sont enseignées ainsi, étant mal comprises, sont vite oubliées et de peu de profit. Sans contredit, le tout est aussi au détriment de sa connaissance du français. La preuve manifeste de cette assertion est faite depuis 10 ans à l'École des Hautes Études Commerciales. Tous les professeurs de cette institution me sont témoins des difficultés rencontrées journellement avec les élèves qui ont reçu cette formation primaire et moyenne. Si nous voulons garder notre caractère ethnique et notre génie français, il faut que tout ce qui s'enseigne à nos enfants le soit dans cette langue. La langue maternelle doit être le véhicule de l'enseignement de toutes les matières non seulement à l'école primaire, mais à tous les degrés. Les autres langues doivent s'apprendre par surcroît. C'est la seule manière de conserver à notre enseignement son caractère français et ce sera d'ailleurs la vraie façon d'apprendre à l'enfant la chose dont il aura le plus besoin : à penser. Car, comme le dit si bien Mgr Ross (31), "la valeur d'un homme, l'étendue de ses horizons intellectuels, se mesure à sa puissance de penser". Les philosophes de tous les siècles ont enseigné cette même nécessité : apprendre à penser, développer son intelligence ! (32) Au-

(31) *Questions scolaires* Op. Cit. p. 14.

(32) M. Hadley, président de l'Université de Yale, dans un de ses récents discours disait : "Enseignez à l'étudiant la théorie et la pratique de sa profession, mais surtout, apprenez-lui la science des affaires, de la vie, apprenez-lui à raisonner, à cultiver son esprit dans tous les champs de l'activité humaine, car c'est de cette éducation que dépend l'avenir d'une nation".

jour d'hui, plus que jamais, c'est intellectuellement et moralement que nous devons essayer d'affirmer notre supériorité. C'est aussi ce qu'en ce moment, en d'autres pays, les intellectuels, que cette question a intéressés, ont signalé à leurs compatriotes comme la base et la condition indispensable de la renaissance nationale (33).

Il me reste à dire un mot de l'enseignement commercial supérieur. Cependant, ayant déjà traité la question dans des articles précédents, je ne veux ici en parler que brièvement.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui, les témoignages nous en arrivent continuellement, à reconnaître l'excellence de l'enseignement de l'École des Hautes Études Commerciales. Dans tout le Canada, c'est la seule institution qui, par ses programmes, la science de ses professeurs, son matériel et ses méthodes, puisse être classée parmi les écoles d'enseignement commercial supérieur et se comparer aux établissements similaires de l'étranger.

Les résultats obtenus, depuis quelques années, par cette école sont trop connus pour que je doive les rappeler.

Je tiens cependant à retenir l'attention du lecteur sur trois points : Le premier, c'est qu'à l'École des Hautes Études Commerciales, au contraire de ce qui se fait dans la plupart des collèges commerciaux, tout s'enseigne en français et je ne crains pas d'affirmer qu'une grande part des succès futurs que les diplômés de cette école ne manqueront pas de remporter, devra être attribuée au fait qu'ils ont reçu cet enseignement commercial supérieur entièrement dans leur langue maternelle, tout comme il est donné aux étudiants de France et de Belgique.

En deuxième lieu, si cet enseignement, tant au Canada qu'à l'étranger, donne de bons résultats, c'est parce qu'il est encyclopédique (34) et élargit considérablement l'horizon des

(33) "Travaillons donc à bien penser", par G. Aimel, chez Brasseur, Paris.

(34) L'énumération suivante des matières enseignées en fait foi :
a) *matières commerciales* : opérations commerciales en marchandises, banque, bourse, assurances, comptabilité, bureau commercial, organisation des entreprises modernes, arithmétique commerciale algèbre financière, publicité.

jeunes gens, ce qui est essentiel pour réussir en affaires.

Le troisième point, c'est que les programmes de l'École des Hautes Études Commerciales sont à la fois pratiques et théoriques. Cependant, ils n'ont pas pour cela sacrifié l'une à l'autre ces deux sections de tout enseignement technique ou commercial bien compris. Ils ont laissé à chacune sa juste part. Un nombre assez considérable de cours sont purement théoriques, ce qui permet de donner à l'ensemble du programme l'allure élevée et encyclopédique de l'enseignement universitaire. Celui-ci, seul, peut former des chefs, ayant assez de culture pour embrasser les sujets les plus vastes dans leur ensemble, voir grand et juste, parce qu'en leurs cerveaux lucides tout s'enchaîne, tout s'explique! D'autres cours sont essentiellement pratiques (comptabilité, bureau commercial) ou les leçons théoriques sont accompagnées d'exercices pratiques (laboratoires, essais de marchandises, visites industrielles) qui rompent la monotonie de l'enseignement purement théorique et donnent les meilleurs résultats au point de vue de la formation du futur homme d'affaires auquel, après sa sortie de l'École, on demandera surtout des actes.

Cette forme d'enseignement, dont on peut attendre les meilleurs résultats, est en quelque sorte un compromis entre la méthode purement théorique, telle qu'elle existe en certains pays (en Allemagne, par exemple) et les écoles essentiellement pratiques (méthodes américaines — Pigier-Schiebe) dans lesquelles on transforme l'école en une véritable maison de commerce. Tous les pédagogues les plus avertis condamnent cette dernière méthode qui a pour but de suppléer à l'apprentissage pratique du travail de bureau, au détriment de la formation intellectuelle et morale qui doit être considérée comme la plus importante. L'expérience démontre d'ailleurs

b) *matières scientifiques* : mathématiques, géographie physique, chimie et physique, technologie et produits commerciables.

c) *matières économiques et juridiques* : économie politique, géographie économique, documentation économique, statistique, sciences des finances, législation douanière et politique commerciale, droit civil, droit public, droit commercial et industriel.

d) *matières littéraires et linguistiques* : langues française, anglaise, espagnole, italienne, allemande, philosophie morale, histoire générale, histoire du commerce, géographie générale.

que la majorité des jeunes gens uniquement formés dans des écoles purement pratiques et d'où l'enseignement théorique est éliminé, n'occupent guère, après un certain nombre d'années, que des emplois subalternes, alors que les autres atteignent rapidement, dans tous les bureaux, les postes les plus élevés.

D'ailleurs, je crois que la meilleure preuve que l'on en puisse donner, ici en notre pays, c'est le succès des diplômés de l'École des Hautes Études Commerciales. On juge l'arbre à ses fruits! Au Canada, comme à l'étranger, les diplômés de l'enseignement commercial supérieur, pendant les premières années de son organisation, ne trouvaient pas à se placer et ils étaient considérés avec une certaine méfiance par la plupart des commerçants; aujourd'hui, au contraire, ils sont recherchés. Tous les négociants, qui en ont à leur emploi, n'ont qu'à se louer de leurs services. En général d'ailleurs, dès leurs débuts, ils gagnent plus que les jeunes gens n'ayant suivi qu'un cours collégial. Au bout de quelques mois, la plupart se font de \$1,200 à \$1,800 et parmi ceux qui ont été diplômés il y a trois ou quatre ans, il en est plusieurs ayant des appointements de \$3,000 à \$4,000. On trouve d'ailleurs, aujourd'hui, déjà des diplômés de l'École dans différentes sections du commerce et de l'industrie de notre province (35).

Ces constatations très encourageantes confirment celles faites il y a quelques années par le ministère de l'Instruction à Washington. Une compilation élaborée par ce dernier, et portant sur un très grand nombre de jeunes gens, montre, en effet, avec les années, un écart croissant entre les salaires des employés de commerce ou d'industrie ayant une instruction primaire, moyenne ou universitaire (36). Évidemment ces salaires sont proportionnés aux services rendus.

Malgré tout, l'effort dans notre province n'est pas suffisant! Nos commerçants et nos industriels ne tirent pas de l'École des Hautes Études Commerciales ce qu'ils pourraient en tirer. Cela à divers points de vue: d'abord trop d'hommes d'affaires n'ont jamais cherché à engager des diplômés

(35) L'annuaire de l'École des Hautes Études Commerciales, 1921-22 publie la liste des diplômés et leurs emplois respectifs.

(36) Voir Publications du "Department of the Interior, Bureau of Education" Washington et notamment "School Life" 1919-20.

de l'École ; d'autres en ont pris à leur service mais ne les ont pas employés à des besognes suffisamment intelligentes et en rapport avec leur formation ; certains aussi n'ont pas rémunéré leur travail à sa juste valeur. Il en résulte qu'à la première occasion, ces jeunes gens les ont quittés (37). Il faudra forcément que ces commerçants modifient leur façon de faire, sous ce rapport, s'ils veulent s'adjoindre des auxiliaires ayant la formation requise par la complexité des affaires modernes. Car, s'il est indispensable qu'à ses débuts le jeune diplômé passe par les fonctions les plus modestes pour apprendre tout le rouage des affaires, il ne faut pas non plus qu'on le laisse se rouiller dans les postes subalternes, sans tirer aucun parti de ses connaissances. Pourquoi nos grandes maisons de banque et de commerce ne réserveraient-elles pas chaque année un certain nombre des emplois qui nécessitent le plus d'instruction aux diplômés de l'École des Hautes Études Commerciales, comme cela se fait dans d'autres pays, notamment en France (38) ?

De plus, depuis deux ans, l'École a organisé des cours du soir, uniquement pour permettre aux employés de banque et de commerce, ainsi qu'à tous ceux qui ne peuvent suivre les cours du jour, de compléter leur instruction le soir. Il devrait y avoir foule à ces cours, qui sont libres et auxquels on peut s'inscrire, même pour une seule matière. Il n'en est pas ainsi. Cela tient, évidemment, d'abord à l'apathie de nos jeunes gens, dont le plus grand nombre préfère les cinémas et les théâtres aux cours, fussent-ils donnés par les maîtres les plus illustres ! Mais cela tient ensuite et pour une large part au fait que les commerçants eux-mêmes ne poussent pas suf-

(37) Je pourrais citer plusieurs cas où des diplômés de l'École ont ainsi quitté des firmes canadiennes-françaises pour entrer au service de maisons anglaises. Il ne faut pas, je crois, de commentaires à cette constatation.

(38) Le dernier annuaire de l'École des Hautes Études Commerciales de Paris dit en effet : "Les grandes sociétés financières réservent chaque année aux diplômés sortant de l'École des emplois de secrétaire particulier dans les directions ou des places dans les services d'études financières. La Banque de France prend tous les ans, sans examen, deux candidats sortant de l'École des Hautes Études commerciales. Les directeurs de banques privées prennent souvent de jeunes diplômés pour en faire des collaborateurs directs", etc.

faisamment leurs employés à s'instruire et à suivre ces cours. Ils en seraient cependant les premiers bénéficiaires. Combien aussi il serait facile dans les banques, dans les grandes maisons à personnel nombreux, d'établir un système d'avancement "au choix", au lieu de la vieille routine de l'ancienneté, permettant à ceux qui seraient porteurs du certificat ou du diplôme de l'École des Hautes Études Commerciales, et qui auraient les qualités requises, d'avancer plus rapidement.

De même les instituteurs — au moins les jeunes — de nos écoles primaires devraient tous suivre ces cours du soir. Ils y trouveraient un sérieux complément à leurs études antérieures, pour toutes les matières qu'ils sont appelés à enseigner notamment dans les dernières années du cours complémentaire (académique). L'enseignement de nos écoles y gagnerait et par suite le public en général.

C'est aux dirigeants de nos commissions scolaires à prendre l'initiative requise en ce sens, si les intéressés par eux-mêmes n'en ont pas l'énergie (39). Car, ce n'est pas tant modifier les programmes qu'il faut faire que perfectionner les méthodes d'enseignement. Pour cela il faut de toute nécessité former des compétences. Pour nos académies commerciales, où, mieux qu'à l'École des Hautes Études, les maîtres pourront-ils trouver un enseignement approprié à leurs besoins?

L'École est là, bien organisée et outillée, possédant des professeurs de renom. Au public à en profiter!

* * *

Je crois en avoir dit assez pour montrer que si, dans le domaine de l'enseignement technique et commercial, nous avons fait un grand pas depuis dix ans, il reste cependant encore bien des améliorations et des modifications à faire.

On le répète sans cesse — et c'est vrai — les ressources économiques de notre beau pays sont considérables, mais pour en tirer parti il faut que, de plus en plus, notre population s'instruise de tout ce qui touche à l'industrie et au commerce.

(39) Depuis deux années que ces cours existent ils n'ont été suivis que par deux instituteurs de la Commission des Écoles Catholiques de Montréal.

A tous les degrés, depuis l'ouvrier jusqu'à l'ingénieur et au directeur d'usine, de l'employé de bureau et du comptable jusqu'aux chefs de nos grandes maisons de commerce, il faut que tous les postes soient occupés par des hommes compétents et actifs.

Les écoles techniques et les collèges ont la mission de bien outiller pour la lutte la grande masse de la population, celle qui occupera les emplois subalternes et moyens. Aux universités et écoles supérieures spéciales à former les chefs!

Bien avant la guerre, on avait, en haut lieu, compris l'importance de la formation de ces élites, à la valeur desquels doit correspondre le chiffre de la production et du commerce. Aujourd'hui, que nous souffrons d'une crise économique aiguë et persistante, plus que jamais nous devons y donner toute notre attention. Le problème de leur formation doit être la préoccupation dominante de ceux à qui incombe la lourde tâche de gouverner et dont dépend l'avenir d'un peuple.

C'est en produisant mieux, plus et à meilleur marché, en tirant meilleur parti de nos immenses ressources naturelles et en activant nos échanges commerciaux, surtout avec l'étranger, que nous atténuerons d'abord et surmonterons ensuite les difficultés économiques et sociales qui nous menacent de toutes parts.

Mais, pour produire des objets de qualité plus parfaite, à un prix de revient plus bas, il faut d'abord améliorer notre main-d'oeuvre et nos procédés de fabrication, organiser l'usine scientifiquement, utiliser les sous-produits. Pour vendre davantage, il faut développer notre commerce extérieur plus méthodiquement que nous ne l'avons fait jusqu'à présent. A leurs qualités naturelles, nos hommes d'affaires devront ajouter des connaissances techniques, de plus en plus étendues, au point de vue des marchandises, des débouchés, des usages des places, qui leur permettront de traiter directement avec les acheteurs ou producteurs étrangers, en se passant de l'inutile et encombrant intermédiaire anglais ou américain! Nos banques devront orienter leurs opérations vers le commerce extérieur, aider à l'exportation en consentant de larges crédits aux exportateurs et aux industries nouvelles, seconder enfin toutes les initiatives qui ont pour but de stimuler notre commerce et notre industrie.

Les gouvernements concentreront leur effort vers le développement des ressources naturelles et ils éviteront, par des mesures prohibitives, par la création de monopoles ou l'élévation intempestive des droits de douane, d'entraver le libre jeu de l'initiative privée.

Plus que jamais, tous les peuples ont besoin les uns des autres. Il semble donc que chaque pays devrait être en mesure de se procurer les matières brutes dont il a besoin, ou les produits manufacturés qu'il ne fabrique pas, là où ils sont le plus avantageux.

Toute élévation exagérée des tarifs douaniers agit au détriment du consommateur, donc de la masse du peuple, et le plus souvent au bénéfice de quelques industriels privilégiés.

"S'isoler c'est s'enliser", disait sir Wilfrid Laurier. Rien n'est plus vrai et des exemples nombreux nous prouvent que la fortune est aux races qui savent voir au delà de leurs frontières! Malgré la vague de protectionnisme, qui semble envahir les pays même les plus libre-échangistes, il faut espérer que le Canada saura rester dans une juste mesure. Ce sera le meilleur moyen de réduire le coût élevé de la vie, cause indirecte de tous nos maux présents, et de retrouver la stabilité économique indispensable.

Ces quelques remarques font entrevoir l'amplitude des questions commerciales et économiques actuelles. Elles aideront à convaincre ceux des Canadiens français qui espèrent l'indépendance économique de leur race sans toujours prendre les moyens de la conquérir, qu'un des éléments principaux à cet effet est le développement continu de l'enseignement technique et commercial à tous les degrés.

Ce dernier leur donnera, avec la compétence, l'audace et l'esprit d'entreprise indispensables au succès. Rien alors n'arrêtera plus les progrès de notre province s'il est vrai, comme le dit de Launay, "qu'un peuple acquiert une grande force quand il a foi en son idéal, foi dans le but poursuivi, foi dans ses destinées".

HENRY LAUREYS,
Directeur de l'École des
Hautes Études Commerciales
de Montréal.

DROIT FAMILIAL⁽¹⁾

Dans la période de reconstruction sociale qui préoccupe l'humanité, on oublie souvent de commencer par le commencement. Aussi bien l'on bâtit de beaux châteaux en Espagne; et l'on continue de se débattre, en proie aux mêmes désordres. L'anarchie règne dans les idées et l'on a perdu le goût des choses simples, au milieu des théories toutes plus déconcertantes les unes que les autres. Il serait temps de redire à chaque individu que c'est déjà une réforme appréciable que de travailler à son propre perfectionnement, et que dans le déluge universel, c'est la famille qu'il faut sauver à tout prix.

La famille, c'est la cellule primitive dont la multiplication produit la société civile aujourd'hui si malade. C'est sur elle que doivent se porter les regards des moralistes qui veulent apporter remède à la crise sociale contemporaine.

C'est donc sans réserve que nous félicitons M. le chanoine Guimont d'entreprendre une somme théologique sur la famille. Son exemple est d'abord une réponse à ceux qui se plaisent à calomnier le corps vénérable auquel il appartient. On peut être chanoine et n'être pas ce que pense tel poète malveillant. Et puis, dans toutes les carrières il est toujours séant de démontrer que "l'âme est maîtresse du corps qu'elle anime."

Dans son premier volume, l'auteur étudie les origines de la famille; il en constate la déchéance et il salue avec émotion sa restauration dans le Christ Jésus par l'Eglise catholique.

Quand un voyageur veut analyser les eaux d'un fleuve, il le remonte à sa source pour mieux observer ses ondes dans leur pureté primitive. Avec M. le chanoine, nous re-

(1) Essai philosophique par le chanoine C.-Roméo Guimont. Tome premier—Ses étapes historiques. Imprimerie L'Action Sociale Limitée, Québec, 1921.

tourbons au paradis terrestre pour contempler la première famille dans tout l'éclat de son innocence qu'elle doit transmettre à ses descendants comme un héritage de justice et de bonheur.

Le péché d'Adam vient tout compromettre. L'homme, abusant de sa liberté, perd tous ses droits et ses prérogatives extraordinaires; et l'on assiste à la déchéance générale qui réclame une expiation universelle.

Jésus-Christ vient restaurer le plan divin. Il élève le mariage, de son état naturel de contrat, à la dignité de sacrement de la nouvelle loi. Il restitue à la vie familiale son unité et sa stabilité primitives. Puis il charge son Eglise d'exercer dans le monde une triple action: celle d'instruire, celle de sanctifier, et celle de diriger vers leur terme les âmes dociles à l'appel du Christ.

Or cette triple action, l'Eglise l'exerce pour le plus grand bien des familles qui ne veulent pas échapper à sa salutaire influence. Souhaitons aux nôtres de se mettre sous la garde de cette tendre mère. "Elle assainit l'atmosphère de nos foyers et elle donne à nos familles des garanties de paix, de prospérité, de fécondité et de permanence". C'est le vœu que forme M. le chanoine Guimont (page 358). Puisse-t-il se réaliser! En tout cas, la lecture de son livre convaincra les âmes droites qu'en dehors du catholicisme, il n'y a pas de vie familiale assise sur une base solide, et que par conséquent, sans lui, la société se trouve dans un état d'équilibre instable qui alarme les meilleurs esprits.

L'abbé PHILIPPE PERRIER.

AUX RETARDATAIRES—Plusieurs de nos lecteurs ont négligé jusqu'ici d'acquitter la note d'abonnement à la revue pour l'année. Nous comptons bien qu'ils n'attendront pas plus longtemps pour se mettre en règle avec l'administration.

NOS HISTORIENS

C'est en plein pays de montagnes, à Saint-Donat, sous la large galerie d'un chalet d'été, en face d'un lac limpide, que traversent de temps à autre le vol angoissé du canard ou la calme majesté du huard, que j'écris ces lignes en lisant *Nos Historiens*. On devine quel charme enivrant ajoutent aux belles pages d'un maître écrivain, ces monts aux fronts superbes où se déchire et reste suspendue la blanche toison des nuages, ces baies calmes et silencieuses, ces îles qui se reflètent et se précisent jusque dans leurs moindres contours au miroir des eaux, ces pins, ces épinettes et ces cèdres qui, sur les flancs rocaillieux des ravins, montent droits comme des flèches, ou sur les grèves, capricieux et courbés, s'abreuvent au lac de toutes leurs branches, ce capiteux arôme qui s'exhale des grands bois sauvages et inexplorés.

Si je disais, au fil de la plume, l'impression vive et saine qui me reste dans l'âme, peut-être vous plairait-il de m'écouter.

* * *

Henri d'Arles vient d'écrire un des plus complets et des plus solides chapitres de notre histoire littéraire. La critique chez nous est encore au berceau. Elle s'en tient trop aux idées courantes; elle manque quelquefois d'ampleur, de précision et de franchise. Trop sévère ou trop bienveillante, elle a pour effet d'arrêter l'essor des jeunes talents ou de fausser le goût. L'oeuvre d'Henri d'Arles marque un louable effort pour éviter ces écueils.

L'auteur de ces cours de critique littéraire n'en est pas à son coup d'essai. Il faut voir aussi comme il y va rondement et sûrement. Il puise aux meilleures sources pour disséquer la vie et mettre à nu l'âme de nos historiens. Nous apprenons ainsi à connaître l'homme avant d'apprécier son oeuvre. Jacques Labrie, le grand patriote, au caractère franc et loyal, François Perreault et Michel Bi-

baud, dont la vie privée, douce et aimable, contraste tant avec l'époque de troubles qu'ils traversèrent, Garneau, le travailleur acharné, à l'âme ardente et simple, Turcotte, qui, quoique malade, va creuser, à force d'énergie et de persévérance, un sillon profond dans le champ de notre histoire, Ferland, le prêtre au cœur d'or et à l'esprit ouvert, enfin Chapais et Groulx, ont tour à tour leurs esquisses biographiques. Ces notes, longues ou brèves, selon qu'elles font mieux saisir les tendances de l'écrivain, sont jugées aujourd'hui inséparables de toute bonne critique littéraire. Sainte-Beuve, pour sa part, voulait toujours "entrer en son auteur, s'y installer, le produire sous ses aspects divers, le faire vivre, se mouvoir et parler, comme il a dû faire"....

Le critique qui a pénétré son homme et noté la part de l'éducation, du milieu, des circonstances dans la formation de ses théories et de ses idées, a déjà compris et analysé son oeuvre. En tout cas, Henri d'Arles paraît bien à l'aise pour exposer les idées de nos historiens, discuter leurs méthodes et juger leurs écrits. Il aime le sens patriotique et la grande modération de Labrie, et nous éprouvons avec lui un vif regret que son histoire soit à jamais disparue dans l'incendie de Saint-Benoît en 1837. Bibaud et Perreault, aux fortes tendances bureaucratiques, n'ont pas ses bonnes grâces. D'ailleurs, la postérité, bien avant les critiques, les a relégués depuis longtemps dans l'oubli le plus complet. Garneau, Ferland, Turcotte occupent dans son livre une place d'honneur et à bon droit; le premier, à cause de la belle structure de son histoire et de son style élégant, les deux autres, à raison de leur clarté d'exposition, de leur abondante documentation et de leur saine philosophie. Deux contemporains enfin sont peints vivement dans un joli diptyque. L'auteur ne cache pas ses préférences pour M. l'abbé Groulx, sans refuser à M. Chapais sa part d'éloges.

* * *

Et voilà ce que contient ce solide volume de critique littéraire. Les jugements d'Henri d'Arles sont pleins de bon sens, toujours fortement motivés, énoncés avec tact et

précision. Ils confirment quelquefois les idées jusqu'ici reçues, quelquefois aussi, et c'est le cas pour Bibaud, ils sont neufs et définitifs. Toujours ils ont l'originalité de la forme et de la manière franche et hardie de l'écrivain.

Une seule réserve au sujet de la conférence Chapais et Groulx. Pendant que vous étiez en frais de peindre, M. d'Arles, pourquoi n'avoir pas fait un triptyque? La peinture flamande nous en a laissé de magnifiques. Votre Groulx, relativement jeune, aurait des effets d'art superbes encadrés des deux vénérables figures de Chapais et de Sulte. Puis, je vous avoue ne pas aimer la phrase qui introduit M. Groulx: "C'est un bien autre son, le son même de la vérité, qu'exhalent les oeuvres de l'historien auquel nous aurons le plaisir de consacrer la seconde partie de notre diptyque." Vraie, pour l'auteur de *Lendemain de Conquête* et *Vers l'émancipation*, ne trouvez-vous pas qu'elle éveille des sous-entendus fâcheux au sujet de l'auteur du *Cours d'histoire du Canada*?

* * *

M. Henri d'Arles est un esprit cultivé et délicat. Des critiques français l'ont noté avec esprit au sujet de *Pastels, Eaux-Fortes et Tailles-Douces*. Qui n'aurait pas lu ces ouvrages d'un fin lettré, le saurait ici et abondamment. L'auteur de *Nos Historiens* cite avec à propos: Eschyle, Horace, Pindare, Virgile, Pascal, La Bruyère lui prêtent leurs pensées fortes et semblent n'avoir nul secret pour lui. Domic, Brunetière, Tolstoï, Maurras, Flaubert, surtout Hello et Renan lui sont connus. Un lecteur curieux pourrait extraire de ces cours de critique, quelque cent citations d'écrivains les plus divers, courtes, bien venues, toutes prêtes à enrichir les pages d'un carnet de pensées choisies.

Une culture riche et variée autorise un écrivain à se prononcer sur nombre de questions. Henri d'Arles le fait sans hésiter. Le volume s'ouvre par cinquante pages sur la vie littéraire canadienne et sur notre littérature. Le lecteur impatient d'arriver à l'oeuvre de nos historiens fera bien de songer qu'on n'entre pas de plain pied dans un beau temple grec; le vaste portique qui le précède, prépare l'âme à la majesté du temple lui-même.

Puis, à chaque cours, l'auteur nous sert quelques réflexions vives et piquantes qui reposent du sujet traité. L'historien, le critique, l'écrivain ont leur rôle bien tracé. On y apprend ce que pense Henri d'Arles des cours classiques, de l'enseignement de l'anglais et des professeurs de collège. Il disserte sur la prose et le vers, sur Michelet, sur Virgile et Dante, sur les députés, sur la polémique Chapais-Gallus, sur la Revue Canadienne qui n'en peut mais...

S'il fallait absolument retrancher quelques-unes de ces courtes digressions permises, j'arracherais sans hésiter la page Gallus-Chapais... Mais gardons tout. Avec notre prétention outrée et nos mains profanes, nous irions gâter de jolis tableaux. Il y en a tant, chez nous, qui n'ont pas d'idées ou, s'ils en ont, qui manquent de courage pour les dire avec franchise et précision!

* * *

M. Henri d'Arles est un artiste, j'allais dire un peintre. Les titres de ses écrits antérieurs justifieraient le mot. C'est un artiste qui ciselle de jolies phrases. Il aime les pourpres du couchant et les blancheurs de l'aube. L'idée chez lui est sertie en de brillantes images. Ici, comme il convenait à un sujet sérieux, le coloris est atténué, et c'est tant mieux. Ce que la phrase perd en éclat, elle le gagne en solidité, en précision et en variété. Le vocabulaire de l'écrivain est correct, riche, choisi. Il excite l'admiration des meilleures plumes françaises. Je cite au hasard une page où Henri d'Arles nous trace le rôle de l'historien. "Car l'historien repétrit la pâte humaine: recueillant la poussière d'atomes en laquelle se sont dissipées les sociétés antiques, il redonne l'existence à ce qui n'était plus qu'un souvenir confus, qu'un amas de traditions sans ordre. Dans sa main puissante, le néant se réorganise, les molécules se pressent l'une contre l'autre, se rajustent pour former un ensemble, un peuple mort, des générations évanouies surgissent aux regards et reprennent leur physionomie. Mais voici que leurs traits autrefois éphémères, ont été coulés dans le bronze, ciselés en bas-reliefs où la postérité la plus lointaine viendra chercher les grandes leçons du passé.

L'histoire, genre auguste, maîtresse de vérité, il est exquis, il est d'heureux augure de la trouver à nos origines littéraires. Dans le berceau frêle où vagissait une littérature nouvelle, quelque fée a déposé ce cadeau: l'amour, le culte de l'histoire."

* * *

Et maintenant que j'ai compris nos historiens et que je connais mieux leur oeuvre, j'ouvre les yeux sur cette grandiose nature qui m'entoure. Elle m'apparaît plus belle encore, plus lumineuse, plus enchanteresse. Je me surprends à déguster d'avance du même écrivain, et en ce même décor féérique de montagnes et de lacs, une suite à ces cours de critique littéraire. Quelles heures suaves de vacances on passerait en tête-à-tête avec *Nos Poètes*, *Nos Romanciers*, *Nos Orateurs!*.....

Lac Archambault, 8 août 1921.

EMILE DUBOIS, ptre.

Notre Almanach

L'*Almanach de la Langue française* paraîtra dès les premières semaines de novembre. Plus abondamment illustré et préparé avec un soin tout particulier, l'*Almanach* sera certainement, cette année, l'ouvrage favori du genre. On y trouvera une revue au point de la vie religieuse, nationale, économique, littéraire et artistique durant l'année qui s'achève. Nos amis sont priés d'organiser immédiatement la propagande nécessaire à sa diffusion.

MÉDITATION CATHOLIQUE ET NATIONALE¹

La vie physique ne termine pas l'homme: l'homme possède la vie de l'intelligence. Autant l'âme l'emporte sur le corps, autant la vie intellectuelle surpasse la vie organique.

L'intelligence désigne cette faculté de notre âme raisonnable qui plonge dans l'essence des choses, pour en abstraire cette parcelle de vérité qu'elle y trouve. C'est cette faculté qui, à l'imitation d'une lentille puissante, concentre les rayons épars de la vérité et les synthétise dans des principes universels. L'intelligence signifie cette faculté qui nous élève au-dessus des choses matérielles et nous approche de l'ange et de Dieu lui-même.

L'intelligence du chrétien dispose d'une plus grande puissance: elle ne saisit pas seulement les vérités naturelles, elle reçoit encore, grâce à une lumière spéciale, celle de la foi infuse, les vérités surnaturelles et révélées, et c'est de cette intelligence que nous parle l'Esprit-Saint, quand il nous recommande de garder notre foi: *Stare in fide*.

De tout temps, l'esprit d'erreur et de mensonge a battu en brèche la vie intellectuelle de l'humanité. En foule les faux prophètes ont banni de l'intelligence de l'homme, non seulement les vérités révélées, mais aussi les vérités d'ordre naturel; et il semble que, de nos jours, l'enfer ait déchaîné ses colères et ses hordes mensongères. Le protestantisme, le philosophisme, le rationalisme, que sais-je encore? le modernisme ont ouvert le puits de l'abîme et, selon l'expression de nos Saints Livres, "il s'en élève une fumée qui obscurcit l'air et le soleil".

(1) Ces pages sont extraites de l'allocution prononcée à la veillée religieuse de la Semaine sociale de Québec. Elles en constituaient la deuxième partie. La troisième traitait de l'action catholique.

Les qualités latines et françaises, qui font la beauté de notre esprit canadien, ont-elles subi l'influence dissolvante de l'erreur? Écoutons la réponse que nous saisissons sur les lèvres du pasteur vigilant de cette église: "Des voix protestantes ont loué chez les catholiques du Canada en général, et chez ceux de notre province en particulier, l'excellence de leurs principes sociaux, l'esprit d'ordre, de probité, d'équité, le noble et généreux civisme qui les distingue et les honore. Ce portrait n'est pas flatté. Il répond à une réalité qui est notre joie et notre gloire. Remercions la divine Providence de la grâce précieuse qu'elle nous a faite en nous tenant toujours très fermement unis, nous fils de la France, devenus plus tard sujets britanniques, à la Papauté et à l'Église romaine."

"C'est par sa soumission aux enseignements de Rome, par sa docilité à la parole et aux directions du Saint-Siège que notre peuple a pu conserver, en même temps que l'intégrité de ses croyances, l'honnêteté de ses mœurs, ses traditions et ses pratiques religieuses, son instinct d'ordre social." (1)

Mais gardons-nous de nous endormir dans l'illusion d'une sécurité imprudente. Plusieurs points de notre croyance, tels que les droits scolaires des parents, le lien sacré du mariage, le rôle naturel de la femme, l'honnêteté publique, semblent fléchir sous les attaques des adversaires. Souvenons-nous de notre histoire, du soin avec lequel Dieu nous a formés, de la sollicitude avec laquelle il veille sur nous et de l'obligation plus rigoureuse qu'il nous a imposée de rester attachés à notre foi. Pour répondre à ces invites divines, nous n'avons qu'à suivre la voie lumineuse de nos traditions: si nous voulons garder à notre race ses qualités d'origine, son caractère ethnique et son psychisme moral particulier, il faut lui conserver la foi de nos pères. "Défendons, dit un de nos prêtres distingués (1), notre intégrité catholique. Une doctrine existe ici-bas qui plus que toute autre fournit les

(1) *Semaine religieuse* de Québec, 32ième année, No 47, page 740.

(1) L'abbé Lionel Groulx: Méditation patriotique.

freins individuels, maintient les assises des familles, le respect de l'autorité sous toutes ses formes, enseigne et fait pratiquer entre les hommes la justice et la charité, sauvegarde, en un mot, les pierres augustes où se fondent l'ordre social et la vie des patries. Cette doctrine, nous n'avons pas à l'instaurer chez nous, à la conquérir de toutes pièces : c'est le bonheur de notre histoire qu'elle ait vécu au milieu de nos pères, qu'elle nous soit venue de l'Eglise par la bouche de nos ancêtres et que, mêlée à nos traditions, elle ait été l'âme divine qui les a toutes informées. Cette doctrine, il faut qu'elle règne parmi nous. Et l'exhortation s'adresse ici aux chefs de la race, aux législateurs, aux publicistes, aux intellectuels, à tous ceux dont les oeuvres ou la parole obtiennent un si profond retentissement. Puisqu'ils se proclament catholiques, enfants de la lumière, le moins qu'on puisse exiger, n'est-ce pas qu'ils acceptent la logique de leur foi?"

En conservant nos traditions, affermissons-les, formons-nous-en des convictions profondes. Par conviction, il faut entendre cette adhésion totale de l'âme à la vérité, cette adhésion à laquelle l'être humain tout entier, esprit, coeur, volonté, participe à quelque degré parce qu'elle germe d'un coeur pur, d'une volonté droite et d'une étude sérieuse; cette adhésion qui illumine l'intelligence, règle les moeurs, trempe les caractères, réfrène les passions, excite à la vertu et rend l'homme capable de tout bien; cette adhésion, en un mot, qui établit l'intérieur de l'homme dans un état d'équilibre, à l'abri des secousses du dehors. Source de paix individuelle, la conviction est aussi un principe d'action. En vain compterait-on qu'elle restât latente; elle a besoin d'éclater au dehors comme une sève vigoureuse.

Partout où nous rencontrons le courage, le dévouement, le sacrifice en action, cherchons bien à la racine de cette immolation et nous trouverons toujours une conviction profonde et le plus souvent d'un caractère religieux. Demandez à ce soldat qui à la fleur de l'âge verse son sang et immole sa vie pour le salut de la patrie, demandez à cette mère qui se consume dans l'obscurité du foyer domestique, demandez à ces héros du devoir quel est le mobile assez puissant pour leur faire accepter de tels sacrifices, et toujours vous cons-

taterez qu'ils obéissent à une conviction fortement enracinée dans leur âme. Étaient-ils convaincus, ces apôtres et ces martyrs qui pour attester la vérité de leur foi ont travaillé avec ardeur et versé leur sang avec amour? Étaient-ils convaincus, Dollard et ses compagnons, ces héros du Long-Sault, qui, après avoir lutté, s'ensevelissaient dans leur défaite triomphante?

Oui, Messieurs, voilà comment nous devons conserver intacte la vie de notre intelligence. Pareille conduite, en développant pour notre race canadienne ses qualités latines et françaises, lui méritera de Dieu assistance, protection, garanties de stabilité, bien-être social et gloire.

JEAN-JOSEPH, o.f.m.



La Ligue d'Action française tient à la disposition de ses amis un certain nombre d'ouvrages de fond nous venant des meilleures maisons d'édition françaises. C'est le dessein des directeurs de la Ligue de contribuer ainsi à la diffusion du livre français de réelle valeur. On s'adresse à nos bureaux, rue Saint-Denis, pour la vente.



TERMES JURIDIQUES

Aval ou endossement? Aval *et* endossement? La *Rente* (1er septembre 1921) pose la question et la résout, erronément il nous semble. Pour une fois—et nous le regrettons—nous ne sommes pas d'accord avec ce guide de l'épargne et du placement qui, sous l'intelligente direction de M. Olivar Asselin, donne aux Canadiens français de si judicieux conseils en matière d'économie politique. Je ne puis ni *avaliser* ni *endosser* sa nouvelle théorie linguistique et juridique.

L'Information financière suggérant à l'Etat français d'*avaliser* les obligations que l'Allemagne doit remettre à la France, la *Rente* prend raison de cet article pour faire la leçon aux notaires et avocats canadiens français. Pourquoi, demande notre confrère, confondent-ils *aval* (cautionnement) et *endossement* (inscription qui, mise au dos d'un effet de commerce, sert à sa négociation)? Il ajoute : "Au contraire (de la pratique commerciale française) chez l'Anglo-Saxon et le Canadien français, à commencer par nos notaires et nos avocats (qui se vantent pourtant de pratiquer le droit français), on qualifie également d'*indorsement* ou *endossement* ces deux actes de portée différente: pour rendre le billet payable à un tiers, on *l'endosse*; pour en garantir le paiement, on *l'endosse* encore, sans plus de précisions".... "Un bon vieux terme de droit commercial nous revient", s'écrie-t-il; mais, bien que fier de sa découverte, il s'attriste aussitôt: "Quand on avalisera, au Canada, les poules auront des dents et les chiens avaleront des haches"....

Erreur! cher Confrère. On avalisa en notre province billets à ordre et lettres de change bien avant l'apparition de la *Rente*. Nous eûmes des *donneurs d'aval* du commencement de la colonie au premier septembre 1890. Depuis, juges, avocats et notaires n'emploient plus ce terme parce qu'il n'y a plus lieu de s'en servir. L'institution juridique

à laquelle se rattachait le mot *aval* fut modifiée par la loi fédérale de 1890.

Lors de sa codification, 1er août 1866, notre code civil, à l'article 2311, précisait les obligations et les droits du *tiers qui garantit par un aval la lettre de change*. Et pour bien marquer qu'il n'y avait pas là chez nous innovation, nos codificateurs écrivaient que cet article visait "la caution connue dans notre droit sous le nom de *donneur d'aval*". Cette espèce de contrat, reconnue par la France et plusieurs autres nations, n'était pas en usage en Angleterre ni dans les provinces anglo-canadiennes. En 1890, le parlement fédéral se prévalut de son droit exclusif de légiférer en matière de lettres de change et de billets à ordre. Par sa loi sanctionnée le 16 mai 1890, mise en vigueur le 1er septembre de la même année, il abrogea les articles 2279 à 2354 de notre code civil touchant ces effets de commerce. Et donc notre article 2311, piédestal du *donneur d'aval*, fut rayé de nos lois. Par qui le parlement remplaça-t-il cet obligé personnage? Jusqu'à cette date, le droit privé de notre province distinguait entre *l'endossement*, formalité nécessaire au transfert d'une lettre de change, et *l'aval*, garantie nouvelle ajoutée à celles qui caractérisent une lettre de change. En outre du tireur ou du souscripteur, de l'accepteur ou des endosseurs, notre droit reconnaissait le *donneur d'aval*.

(J'aurais, ici, grande envie de chicaner la *Rente* sur l'étymologie du mot *aval*. Je n'ose. Ah! si j'étais philologue!... "Étymologiquement, écrit la *Rente*, l'*aval* paraît être synonyme d'*endos* ou *endossement* puisque *aval* en topographie fluviale veut dire *arrière*". Je pensais qu'*aval* était l'abréviation soit de *à valoir*, à cause de la garantie donnée, soit de *à val*, en bas, à cause de la signature de l'*aval* mise au bas du document. Mais je ne suis pas philologue!....)

La loi fédérale voulut simplifier. Elle n'était que la copie de la loi anglaise votée par le parlement de Londres en 1882. Celle-ci ignore *l'aval*, inconnu dans les usages commerciaux anglais. La loi fédérale de 1890 fit donc de même. A l'article 56 (maintenant 131) elle posa le prin-

cipe qu'une signature sur une lettre de change de la part d'une personne qui n'est ni tireur ni accepteur lui fait encourir les obligations d'un endosseur. Celui qui veut maintenant assumer les obligations qui pesaient avant 1890 sur les épaules du donneur d'aval, est considéré par notre droit commercial comme un endosseur. La responsabilité de l'ancien donneur d'aval, est assimilée par la loi fédérale à celle de l'endosseur. Avocats et notaires disent donc *endosseur*, qu'il s'agisse du détenteur qui a signé au dos de l'effet de commerce pour le négociant ou qu'il s'agisse de l'ami qui par l'apposition de son nom sur la lettre ou le billet en garantit le paiement.

En France, on parle encore de *l'aval* parce que l'article 141 du code de commerce français décrète que "le paiement d'une lettre de change, indépendamment de l'acceptation et de l'endossement, peut être garanti par un aval". Au Canada, même dans le Québec, la loi des lettres de change ne contenant plus le mot *aval* et désignant le donneur d'aval d'autrefois sous le nom d'endosseur, avocats et notaires devraient-ils persister à employer le premier terme de préférence au second? Je ne le crois pas.

On peut, il est vrai, se porter caution pour l'une des parties à la lettre de change par un engagement accessoire et indépendant de celle-ci. On dirait alors qu'il y a cautionnement. L'aval n'aurait rien à faire là non plus.

A ce sujet la *Rente* écrit: "Bien entendu, l'aval s'entend aussi du cautionnement donné, particulièrement aux banques, au moyen d'une lettre,—autre formule de garantie que l'Anglais et le Canadien français qualifient d'endossement."

Ne mêlons pas les cartes. S'il s'agit de billets à ordre, de lettres de change, de connaissance, de reçus d'entrepôts, s'il s'agit en un mot, d'*endossement*, on dira *endossement*. Pour désigner un chat, on dit un chat et non un chien. S'il s'agit de ce cautionnement particulier à l'aide duquel la banque fait certaines avances, on dira cautionnement ou *garantie*, terme que l'on retrouve dans le texte de la loi des banques. Je ne vois pas ce qu'*aval* irait faire à la banque.

La langue du droit doit être claire et précise. Puisque notre code civil emploie le mot cautionnement, la loi des banques, le mot garantie, la loi des lettres de change, celui d'endossement (tous trois bien français), les gens de loi font bien de s'en servir. Ils ont tant d'autres occasions de s'embrouiller!...

Aval est mort, mon cher Asselin. Versons un pleur sur sa tombe! Pour le ressusciter, il faudrait retrouver ce que les pères de la Confédération ont laissé perdre. Grâce à eux, le parlement fédéral fera peu à peu disparaître, je le crains, les institutions juridiques héritées par nous du génie français et que notre race avait marquées de son empreinte. D'autres éléments en seront atteints, certains vocables par exemple. Comment arrêter ce malheur? Que la législature de Québec reprenne au parlement fédéral certains pouvoirs au chapitre de la législation. Même avec cette bonne fortune pourrions-nous remettre sur pied le donneur d'aval? N'est-il pas trop tard? Les endosseurs furent si nombreux chez nous! Cèderaient-ils la place aux avalistes, voire aux *avaleurs* de sabres ou de lettres de change?

ANTONIO PERRAULT.

Le nouveau livre de l'abbé Lionel Groulx, *Vers l'Emancipation*, a été partout très favorablement accueilli. L'ouvrage, qui fait suite aux *Lendemain de conquête* du même auteur, est à lire et à répandre. Il contient un puissant exposé de cette période importante qui a précédé l'Acte de Québec. On peut se le procurer aux bureaux de la *Ligue d'action française*.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE AU CANADA

I—REGIME FRANÇAIS

La fondation de la colonie de la Nouvelle-France et l'établissement permanent de l'Eglise au Canada datent du dix-septième siècle.

Longtemps avant cette époque, les pêcheurs de morue, Basques et autres, les traitants de fourrures, fréquentaient les bancs de Terre-Neuve, le golfe et les côtes avoisinantes jusqu'à Tadoussac. Jacques Cartier, 1534, avait remonté le Saint-Laurent jusqu'à Montréal, et affirmé les droits du roi François Ier sur ces régions. Mais ni lui, ni Roberval, ni leurs successeurs n'étaient parvenus à fonder une colonie proprement dite avec des habitants attachés au sol.

Le premier poste permanent fut construit à Port-Royal, en Acadie, 1605. Nous en parlerons dans un chapitre ultérieur. Québec date de 1608. A cette époque, Samuel de Champlain érigea dans un lieu historique le premier fort et la première habitation. Cinq ans plus tard, 1615, il amena avec lui de France quatre religieux Récollets qui furent les premiers missionnaires établis sur le Saint-Laurent. Ces Récollets se bâtirent une résidence près de la rivière Saint-Charles, à l'endroit actuellement occupé par les Soeurs de l'Hôpital Général. Un peu plus tard, 1625, les Jésuites vinrent leur prêter main forte et se fixèrent à l'embouchure de la rivière Lairet.

Le premier colon canadien fut un apothicaire de Paris, Louis Hébert. Débarqué sur nos bords avec sa famille en 1617, il défricha la forêt dans cette partie de la Haute-Ville sur laquelle furent édifiés, plus tard, la Basilique, l'Archevêché, le Séminaire et l'Université.

Au courant de l'année 1625, le duc de Ventadour, viceroy de la Nouvelle-France, créa deux seigneuries sur la rivière Saint-Charles, en faveur de Louis Hébert et des Pères Jé-

suites. Ce furent les deux premières seigneuries érigées au pays. Cette même année, Champlain ouvrit une ferme à pâturages au pied du Cap Tourmente. Tels furent les modestes commencements de la colonisation. Ils furent d'ailleurs promptement interrompus. En 1629, Québec tombait dans les mains des Anglais. La population de ce petit poste ne dépassait pas une cinquantaine d'habitants.

Heureusement pour nous, la France était alors gouvernée par le cardinal Richelieu, lequel exigea, au traité de Saint-Germain, la restitution de la colonie. Champlain y rentra donc en 1633. Il devait y mourir deux ans plus tard.

La France en s'établissant au Canada avait un triple but : accroître la fortune nationale par le commerce des fourrures, établir une nouvelle France en Amérique par la colonisation, augmenter la gloire de Dieu par la conversion des infidèles. Les compagnies commerciales qui prirent le pays en régie ne pensèrent qu'au commerce; Champlain, au contraire, et les missionnaires visèrent plus haut et plus juste, c'est à eux que la jeune nation canadienne doit son existence.

On eut recours, pour coloniser, au système féodal de la concession des seigneuries. Le roi octroyait à un personnage méritant qu'il anoblissait un lot de forêt vierge donnant sur le fleuve ou sur quelque rivière : une lieue de front sur quatre de profondeur, d'ordinaire, moyennant une faible redevance. Mais le concessionnaire était tenu de défricher et peupler sa seigneurie en faisant venir de France des familles et des hommes engagés auxquels il octroyait des terres. S'il laissait sa concession inculte, le roi la confisquait; s'il maltraitait ses colons, le Procureur du roi leur faisait rendre justice. Les redevances que le colon payait au seigneur étaient légères.

Tel fut ce système seigneurial contre lequel s'élevèrent des écrivains ignorants. Il était plus doux que le système anglais qui le suivit. On comptait, en 1640, au Canada 340 habitants.

La terrible guerre iroquoise qui sévit alors et qui dura vingt-cinq ans paralysa les progrès de la colonie et la mit à deux doigts de sa perte. Les villages hurons furent anéantis et plusieurs Jésuites gagnèrent la palme du martyre. Finale-

ment, aux Jésuites décimés s'adjoignirent de nouveaux ouvriers évangéliques: les Sulpiciens de Montréal, 1656; les prêtres séculiers, 1659; les Récollets enfin revenus, 1670.

Le roi Louis XIV, parvenu à sa majorité, prit en main les rênes de l'Etat et confia à Colbert les affaires canadiennes, 1661. Un conseil souverain fut organisé.

La Nouvelle-France, cependant, ne comptait encore, en 1663, que 2,500 habitants. Deux ans plus tard, tout changea, et le Canada vit le commencement d'une ère nouvelle. Un vice-roi temporaire, le marquis de Tracy, débarqua à Québec accompagné de douze cents hommes du régiment de Carignan, du gouverneur de Courcelles et de l'intendant Talon.

Cette année même, les Iròquois, traqués dans leurs cantons, implorèrent une paix qui devait durer dix-sept années. Les émigrants arrivèrent à pleins navires, les seigneuries se multiplièrent à l'envi entre Québec et Montréal. Tout prospéra sous l'habile administration de Talon. Le pays se peupla. Il se fût peuplé plus rapidement si les jeunes gens, pris de la fureur du commerce de fourrures, ne se fussent enfuis par milliers dans les forêts. On les appelait coureurs des bois. Quoi qu'il en soit, la colonie, en 1695, comptait 13,639 habitants.

La Providence nous donna pour premier chef religieux un homme plus illustre encore par sa vertu que par sa naissance, le Vénérable François de Montmorency Laval. Nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-France le 3 juin 1658, il débarqua à Québec l'année suivante, et devint, 16 octobre 1674, évêque titulaire de la cité.

Son diocèse comprenait tous les pays sur lesquels la France avait des droits: le Canada, le Mississipi, la Louisiane et tous les territoires inconnus de l'Ouest, du Mexique à l'océan Pacifique. La révolution américaine et la vente de la Louisiane réduisirent, plus tard, ce territoire aux limites canadiennes. Lorsque arriva Monseigneur de Laval, les Jésuites avaient déjà un collège. Il lui adjoignit un séminaire, en faveur des vocations du pays. Bientôt, l'organisation religieuse se compléta par la création d'un chapitre et des paroisses religieuses, comme en Europe.

Hélas! Le malheur voulut, et il fut irréparable, que, pendant tout le règne de Louis XV, au XVIII^e siècle, le gouvernement français se désintéressât du Canada, au point de vue de la colonisation. Les fonctionnaires français qu'il nous envoya furent presque tous des hommes de grande valeur, mais les colons ne vinrent plus. De fait, on se demande si le nombre des colons français atteignit en tout le chiffre de 10,000¹. C'est donc à l'extraordinaire natalité canadienne que nous dûmes tous nos progrès. Voici, d'ailleurs, les divers recensements qui eurent lieu à cette époque :

Année 1720—24,434 habitants.

“ 1736—39,063 “

“ 1739—42,701 “

“ 1754—55,009 “

Mais ces chiffres, relativement considérables, étaient peu de chose en comparaison de ceux des colonies anglaises voisines qui s'élevaient, à cette dernière date, à un million et demi. Aussi lorsque, en 1754, la guerre éclata, en Amérique, entre l'Angleterre et la France, l'issue du conflit, au point de vue colonial, ne fut pas un instant douteuse. Les Anglais étaient les maîtres de la mer, aucun secours d'Europe ne pouvait nous parvenir, les envahisseurs comptaient plus de soldats qu'il n'y avait au Canada d'hommes, de femmes et d'enfants; on ne pouvait que succomber. Mais notre chute fut auréolée d'une gloire immortelle. 1760.

II—DOMINATION BRITANNIQUE

Personne n'ignore par quelle anxiété passèrent nos pères aux jours sombres de la défaite, et par quel désespoir, lorsque le traité de Paris, 1763, consacrant définitivement la conquête, brisa les derniers liens qui les unissaient à la France. Ils avaient tout sujet de craindre pour leur religion et leur nationalité. Le vénérable Mgr de Pontbriand était mort de chagrin, 1760. Son successeur, Mgr Briand, sollicitait vainement de la cour de Londres la permission de se faire sacrer :

¹ D'après Benjamin Sulte, le nombre des Français venus au Canada, de 1608 à 1750, s'élève à 7,005. (Bulletin Recherches historiques, janvier 1921.)

ce ne fut qu'en 1766 qu'il l'obtint. Le clergé diminuait chaque année et ne se recrutait qu'avec peine. Pour éviter le renouvellement d'une semblable crise, Mgr Briand, de concert avec Rome, prit le parti de se choisir et de sacrer lui-même un coadjuteur avec future succession ; sage mesure que ses successeurs continuèrent de prendre après lui, aussi longtemps que la liberté religieuse ne fut point assurée.

Mais Dieu, qui tire le bien du mal, voulut que le changement de régime, d'abord si gros de menaces pour notre Eglise, tournât finalement à notre salut. Lorsque l'insurrection des colonies américaines éclata, 1775, le cabinet anglais comprit que l'unique moyen de maintenir sa domination sur les rives du Saint-Laurent était de nous enlever tout sujet de plainte, en nous garantissant la conservation de notre religion, de notre langue et de nos lois.

Puis, que serions-nous devenus quelques années plus tard, lors de la Révolution de 93, si le Canada eût encore appartenu à la France? La religion y eût été anéantie, sans doute, ou cruellement persécutée. Le changement d'allégeance nous préserva d'un tel malheur. Il fit même tourner à notre profit les maux de la mère patrie. Au moment où nous manquions de prêtres, l'évêque de Québec eut la joie d'offrir un asile à quarante-cinq ecclésiastiques émigrés, hommes de mérite et de vertu, dont la mémoire est demeurée en bénédiction parmi nous.

Quelle était la population catholique du Canada à l'époque de la conquête? Le premier recensement opéré sous la domination britannique date de 1765 et nous donne 69,810 habitants. Ces chiffres comprennent-ils les Acadiens des Provinces Maritimes? Nous l'ignorons. Il convient donc, par prudence, d'y ajouter une dizaine de mille et d'élever le total de la population du pays à 80,000 catholiques.

Depuis cette époque, les Canadiens français, étouffant dans leurs vieilles seigneuries riveraines du Saint-Laurent, commencèrent à essaimer. Du côté de Montréal, sur la rive sud, ils occupèrent le comté de Saint-Hyacinthe, la vallée du lac Champlain et de la rivière Richelieu, les comtés de La Prairie, de Beauharnois, de Soulanges et de Vaudreuil. Au

sud de Québec, ils envahirent la vallée de la rivière Chaudière et la Beauce. Enfin en bas du fleuve, toujours au sud, ils colonisèrent les seigneuries du Témiscouata et de Rimouski. Cette invasion des terres neuves allait se heurter à des obstacles presque insurmontables.

* * *

LES LOYALISTES

Ceux de nos lecteurs qui ont étudié la carte de notre province n'ont pas manqué d'observer que, en arrière de nos seigneuries qui portent les plus beaux noms de France, on ne trouve que des petits carrés géographiques. Or, ces carrés, de 10 milles sur chaque face, ont presque tous des noms anglais. On les appelle des townships ou des cantons. Ils furent arpentés et organisés, à la fin du XVIIIe siècle, par le gouvernement britannique, à l'intention des émigrants anglais et principalement des Loyalistes.

On avait donné le nom de Loyalistes aux colons fidèles qui, pendant les guerres de l'Indépendance, prirent parti pour l'Angleterre contre les Américains révoltés.

Trahis par la fortune et persécutés par les Républicains victorieux, beaucoup d'entre eux se réfugièrent au Canada où ils furent accueillis avec les égards que méritaient leurs malheurs. Le gouvernement favorisa de toutes les manières leur établissement. L'argent, les vivres, les instruments aratoires et les terres leur furent libéralement distribués, ainsi qu'à tous les membres de leurs familles. Après le traité de Paris, où la paix fut signée, 1783, les Loyalistes affluèrent en plus grand nombre, si bien qu'on en compte bientôt vingt mille dans les Provinces Maritimes, dix mille dans la province de Québec, et dix mille dans la province d'Ontario, sur les rives nord du Saint-Laurent et du lac Ontario. De cette époque date la colonisation de cette nouvelle province, appelée alors Haut-Canada, laquelle devait en moins de cinquante ans dépasser en population notre vieille province de Québec. Mais revenons à notre sujet.

Les premiers Loyalistes commencèrent à émigrer au Canada en 1778. Ils remontèrent le lac Champlain et s'établi-

rent à Saint-Jean d'Iberville et à Sorel qui prit le nom de William-Henri. Ajoutons que le contact des Canadiens leur déplut et que la plupart quittèrent Sorel pour se diriger plus à l'ouest dans le comté de Huntingdon et dans l'Ontario. D'autres passèrent à l'est, dans la Gaspésie. Cette première émigration fut suivie par une autre plus importante. On établit ces nouveaux venus dans les comtés de l'Est et dans les Bois Francs; on leur distribua sans compter des terres dans les nouveaux cantons. La plupart de ces terres ne furent jamais occupées. Mais lorsque, un peu plus tard, les Canadiens français entreprirent de les défricher, ils furent honteusement exploités par les pseudo colons britanniques.

Quelques soldats du général Murray, après la prise de Québec, s'établirent dans le golfe. A partir de 1815, d'autres émigrants vinrent à Laval, à Val-Cartier, à Stoneham et à Sainte-Catherine, au nord, dans le comté de Dorchester au sud du fleuve et sur les côtes de la Gaspésie. Le sol était médiocre et ils n'eurent guère de succès.

Ce fut dans les villes de Québec et de Montréal que les Anglais, maîtres de l'administration et du commerce, atteignirent le plus haut degré de prospérité. Quoi qu'il en soit, le recensement de 1785 donna, pour la province, un chiffre de population de 113,012 âmes, dont 15,000 Anglais et 2,874 sauvages. Cinq ans plus tard, en 1790, ce chiffre s'élevait à un total de 161,311 âmes, parmi lesquelles étaient comptés 10,000 Indiens et plusieurs milliers d'émigrants anglais d'Ontario. Cet accroissement de la population britannique provoqua la division de la vieille colonie en deux provinces, appelées alors Haut et Bas-Canada, et connues, aujourd'hui, sous le nom d'Ontario et de Québec.

Comme nous le disions tout à l'heure, l'afflux d'une énorme émigration des Iles britanniques donna rapidement à l'Ontario une grande importance, mais le vieux Québec demeura français et conserva sa langue, ses moeurs, sa religion.

Nous voici parvenus maintenant au dix-neuvième siècle. Au commencement de ce siècle, les Anglais colonisèrent, au nord de la rivière Ottawa, les comtés des Deux-Montagnes et d'Argenteuil. Un peu plus tard, après l'achèvement du canal Rideau, 1830, ils s'établirent sur les rivières du Lièvre et de

la Gatineau, et, plus à l'ouest, dans le comté de Pontiac. Ce fut un dernier effort dans notre direction.

Depuis ce temps, les Canadiens n'ont pas cessé de progresser. Ils ont pris le dessus dans les comtés Labelle et Wright, dans les cantons de l'Est, en Gaspésie et dans la vallée de la Métapédia, au cours du XIXe siècle. Dans le dernier tiers de ce même siècle, ils ont pénétré dans les régions du Lac Saint-Jean, du Nomingue et du Témiscamingue. Les voilà, maintenant, à l'aurore du siècle vingtième, lancés sur les pistes du chemin de fer Transcontinental, dans les solitudes de l'Abitibi.

Parmi les émigrés partis des îles britanniques, tous n'étaient pas protestants. Un certain nombre étaient catholiques. Les Ecossais catholiques s'établirent au Canada de 1780 à 1800. Ils peuplèrent en partie l'île du Prince-Edouard, les Provinces Maritimes et les comtés de Stormont et de Gengarry en Ontario. Quant aux Irlandais, ils arrivèrent en masse à partir de 1819.

Population totale du Canada en 1807 :

Provinces	Population totale	Catholiques
Québec	250,000	200,000
Ontario	70,000	10,000
Provinces Maritimes	110,000	25,000
<hr/>		<hr/>
Totaux	430,000	255,000

fr. ALEXIS, capucin.

Notre prochaine enquête.

Avec les prochaines livraisons se terminera l'enquête sur nos forces économiques. Cette entreprise s'est révélée trop profitable pour que l'Action française n'ait pas déjà songé à en organiser une semblable pour l'an prochain. Le sujet à traiter, *Notre avenir politique*, est de la plus grande importance.

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Notre capital moral

Le capital moral d'une race est fait de ses moeurs, de ses traditions, de ses croyances. C'est sa principale richesse. L'autre, celle qui se compte en sous et en piastres, a son utilité. Elle n'est pas cependant indispensable. Son absence peut gêner certaines initiatives, entraver des développements désirables, empêcher une louable expansion. Elle n'atteint pas l'âme nationale. Elle ne saurait la diminuer, encore moins l'étouffer. Enlevez au contraire à un peuple l'héritage moral qu'ont édifié peu à peu ses ancêtres, vous lui portez un coup mortel.

Or, sans qu'on s'en aperçoive peut-être suffisamment, cette cruelle tragédie est en train de se jouer chez nous. Que les mêmes causes continuent à opérer, et dans quelques années le meurtre sera perpétré. Quelques-uns vont se hâter de crier à l'exagération, au pessimisme. Aveugles qu'ils sont! Les faits s'étalent au grand jour. Nous ne les inventons pas. Il suffit d'ouvrir les yeux pour les constater.

Vers l'abîme

Recueillons-nous un instant. Notre race subit actuellement un assaut d'un caractère nouveau. D'autres ont pu être plus rudes, plus brutaux. Aucun vraiment n'a été aussi dangereux. Celui-ci procède en douceur, en caresses, en flatteries. C'est un poison, doux au goût, qui flatte les sens, exalte l'imagination, déride le cerveau, mais en même temps, lentement et sûrement, sape notre langue, dégrade nos moeurs, rabaisse notre idéal. Nommons-le par son nom, car il faut l'attaquer en face, malgré sa puissance. Il s'appelle: le *cinéma*.

Le cinéma meurtrier

Montréal compte actuellement environ soixante théâtres de vues animées. Québec, les Trois-Rivières, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe en possèdent un nombre presque aussi élevé pour le chiffre de leur population. Les remarques

qui vont suivre sur les représentations cinématographiques dans notre métropole s'appliquent également à ces villes. Ce sont les mêmes compagnies qui accomplissent, par toute la province, la même oeuvre de mort.

Donc, à Montréal, il y a environ soixante théâtres de vues animées. Ils sont fréquentés chaque jour par des milliers et des milliers de personnes. Regardez les flots qui s'y pressent à certaines heures, le samedi ou le dimanche soir par exemple. Toutes les classes de la population y sont représentées, depuis nos richards aux luxueuses automobiles, jusqu'aux femmes et aux filles d'ouvriers. Une loi existe bien qui défend aux enfants, âgés de moins de quatorze ans et non accompagnés, d'entrer dans ces salles. Loi de nom seulement, loi inexistante en fait, car — qui ne le sait? qui n'a pu le constater? — elle n'est pas observée. Et ainsi l'action du cinéma s'étend à tous les âges et à toutes les conditions. Qu'elle soit délétère, c'est la race entière qui en souffre, qui reçoit dans ses veines un poison dont elle mourra. Or malheureusement il en est ainsi.

Le cinéma sape d'abord notre langue. *Mépris de notre langue* C'est une thèse avec laquelle nos lecteurs sont familiers que l'influence des affiches et des inscriptions sur les cerveaux, surtout les cerveaux d'enfants. Les propriétaires de cinémas tapissent nos villes les plus françaises de placards en langue anglaise. Toutes leurs pièces, en fait, ont des titres anglais, toutes leurs gravures, des légendes anglaises. Ces titres et ces légendes font même irruption chaque jour dans la plupart de nos journaux français.

Mais c'est au cinéma lui-même que le mépris de notre langue s'affiche surtout. L'écran l'ignore complètement. Et durant de longues soirées, nos gens vivent des drames qui se déroulent sous leurs yeux à l'anglaise, ils pensent à l'anglaise, ils sentent à l'anglaise, ils vibrent à l'anglaise. Telle est la première oeuvre malfaisante de ce roi du jour: il sape la langue française, gardienne de notre idéal et de notre foi.

Le cinéma va plus loin encore. Il s'attaque directement à nos moeurs et à nos croyances. On a parlé beaucoup de l'influence des romans. Qu'est-elle à côté de

Glorification du vice

l'influence du cinéma? Avec le déroulement rapide du film, l'esprit n'a plus de rôle à jouer. Il ne peut contrôler la valeur de ce qu'il voit, démêler le vrai du faux, rejeter celui-ci, s'assimiler celui-là. Ses sens et son imagination sont seuls à l'oeuvre. Ils enregistrent et vibrent, en bien si la scène est noble, en mal si elle est honteuse. Et ces vibrations ne sont pas que passagères. Elles renaîtront demain. Elles chercheront une issue dans la vie. Elles pousseront aux actes. Or les scènes qui se succèdent dans nos théâtres canadiens sont vraiment révoltantes. L'archevêque de Montréal écrivait récemment: "Des enquêtes sérieuses ont dévoilé la profondeur du mal qui guette là sa proie. Les passions les plus déshonnêtes s'y donnent libre cours, parce qu'elles y sont excusées, presque glorifiées. L'amour impur sous ses formes les plus abjectes de séductions, de prostitutions, de rapt, d'adultères, de mariages voués au ridicule, est le roi du cinéma. Il trône sur la toile pour régner ensuite en maître dans le coeur de ses victimes. Ajoutez ces scènes de violence, ces bagarres, ces vols, ces incendies, ces meurtres, dont les acteurs sont présentés comme des héros." Et de son côté, le premier ministre de la province ne craignait pas de dire: "C'est de la pourriture qui nous vient des Etats-Unis par le cinéma."

Il y a bien le bureau de censure. Mais fit-il tout son devoir, son rôle reste limité. Il est essentiellement négatif. Il doit rejeter quelques films, émonder les autres. C'est tout. Il ne peut en créer lui-même. Ceux qu'il a délestés de leurs scènes les plus répugnantes conservent quand même leur fond primitif. Et ce fond est essentiellement contraire à notre idéal national. Il s'adresse au peuple américain, à la plus mauvaise partie du peuple américain. Il flatte, parce que cela paye, ses pires instincts.

Là est la source du mal. Pourquoi ne pas
Désastreuse la voir, et agir en conséquence? Nous nous
inconséquence réclamons de la culture française, nous nous
disons les serviteurs d'un idéal d'ordre et de
grandeur, nous sommes prêts à de généreux sacrifices pour

que nos enfants soient élevés dans nos traditions nationales, et cependant, par un illogisme funeste, nous les conduisons gaiement à la plus néfaste des écoles, nous leur faisons donner, sous la forme la plus prenante, un enseignement absolument contraire à notre idéal, nous les menons voir bafouer publiquement nos traditions et nos croyances. Qui pourrait résister à pareil assaut?

Les Français eux-mêmes, les Français de France que sauvegardent cependant l'atmosphère ambiante et les siècles de culture qu'ils ont dans le sang, considèrent le film américain comme un des grands périls de l'heure. Toute une campagne s'est faite dernièrement contre lui dans les journaux de Paris. Et nous, dont les hérédités morales sont moins fermes, qui sommes exposés à maints contacts dangereux, que ne protège pas un milieu vraiment homogène, nous nous croirions immunisés contre un tel poison!

Attitude qui s'impose Erreur dangereuse! Aucun agent, au contraire, n'est plus apte à dissoudre en nous la mentalité catholique et française. Nous soustraire à son influence s'impose donc. C'est une question de vie ou de mort. Le cinéma tel qu'il existe actuellement au Canada, exportation de l'industrie américaine, est fatal à notre langue, à nos moeurs, à nos traditions. Qui tient au capital moral de notre race, qui veut en vivre et en faire vivre ses enfants, n'a qu'une voie à suivre: s'interdire et interdire aux siens, avec la dernière rigueur, l'entrée dans ces foyers de corruption. Toute autre attitude est condamnable.

Pierre HOMIER.

PARTIE DOCUMENTAIRE

Le ministère des Douanes et le français.

Voici un nouveau dossier qu'il est bon de publier. Il jette un jour lumineux sur la mentalité qui prévaut au ministère des Douanes. L'équilibre de la Confédération canadienne paraît rompu dans le cerveau même de certains hommes dont la fonction est d'administrer le pays.

Montréal, le 22 mars 1921.

A Monsieur le Ministre des Douanes,
Ministère des Douanes,
Ottawa.

Monsieur le Ministre,

Permettez-nous de porter à votre connaissance un grief auquel vous vous empresserez sans doute de remédier. C'est la deuxième fois que des directeurs de l'*Action française* ont des ennuis aux bureaux des douanes de Montréal. On dirait que certains commis ne connaissant pas le français ont été systématiquement placés aux guichets où se présente le public. Il s'ensuit des ennuis et des retards injustifiables pour les personnes de langue française.

Comptant que vous donnerez des instructions nécessaires pour faire corriger ce défaut d'administration dans des bureaux qui relèvent de votre département, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à nos bons sentiments.

(Signé) Anatole VANIER,
Secrétaire général
de l'*Action française*.

Mc. Department of customs
and Inland Revenue
Canada

*Reply (if any) to be addressed to
"Commissioner of Customs"
Refer to File No. 102428.
Ottawa, April 1st, 1921.*

Sir:—

With further reference to your letter of the 22nd ultimo, in which you call attention to the annoyance and delay experienced by French speaking importers owing to the inability of Customs Officers assigned to duty at the Public wickets to speak French, I have the honour to advise you that the following report has been received from the Collector of Customs at Montreal:

"I beg to report that it is possible certain officers assigned to duty at the public wickets in the various branches of the Customs at this Port may not be able to speak French,

but there are French-speaking officers in each branch of the service and importers of French nationality should not experience any difficulty in the transaction of Customs business."

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient servant,

R. R. FARROW,

Commissioner of Customs.

The General Secretary
de l'Action Française,
Chambre 32, Immeuble La Sauvegarde,
Montréal, P. Q.

Montréal, le 18 avril 1921.

Monsieur le Ministre des Douanes
Ministère des Douanes
Ottawa

Monsieur le Ministre,

Dans une lettre en date du 22 mars dernier j'attirai votre attention, au nom de l'*Action française*, sur le fait que le service des douanes à Montréal laisse à désirer au point de vue de la langue française. Les préposés aux guichets ouverts au public sont des unilingues anglais qui occasionnent aux personnes de langue française des retards et des ennuis injustifiables.

En réponse nous avons reçu une lettre de M. Farrow, commissaire des douanes, dans laquelle ce dernier transcrit le rapport du percepteur des douanes, où il est écrit entre autres choses "*it is possible certain officers assigned to duty at the public wickets in the various branches of the Customs at this Port may not be able to speak French, but there are French-speaking officers in each branch of the service and importers of French nationality should not experience any difficulty (!) in the transaction of Customs business.*"

J'ai soumis cette étrange réponse à mes co-directeurs qui, naturellement, n'en ont pas été satisfaits. Aussi la porte-je à votre connaissance, comptant que vous verrez à ce que partout où les personnes de langue française se présentent aux Douanes elles puissent se faire comprendre dans leur

langue, comme c'est leur droit, sans être obligées de subir l'humiliant ennui de recourir à un interprète *ad hoc*, mis en quelque sorte au service d'un groupe inférieur de la population canadienne, et qui a, de plus, l'inconvénient de peser à l'administration de l'Etat — entre autres au percepteur et au commissaire des Douanes, auxquels vous avez si étrangement confié le soin de répondre à notre lettre du 22 mars à vous adressée. La patience, la tolérance et la bonne volonté que l'élément français témoigne à l'administration des Douanes ne doit pas être pour lui une occasion d'abus pour la même administration.

Comptant sur une déclaration explicite et satisfaisante de votre part, je demeure, Monsieur le Ministre,

Votre tout dévoué,

Le Secrétaire de l'Action française,

(Signé) Anatole VANIER.

Refer to File No. B. 2429-51.

T.

Ottawa, 22nd April, 1921.

Sir,—

I am directed by the Honourable the Minister of Customs to acknowledge the receipt of your letter of the 18th instant, with reference to the placing at the wickets in the Montreal Custom House of clerks who do not speak the French language.

In reply I would point out to you that the Department is not required to insist that all its officials shall be able to speak the two languages. As advised in our former letter, officers who can speak French are employed in the different branches of the Customs service at Montreal, and there should be no delay in receiving attention from these officials when those transacting business at the Custom House do not understand English.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient servant,

R. R. FARROW,

Commissioner of Customs.

The Secretary,
L'Action française,
Chambre 32, Immeuble La Sauvegarde,
Montréal, P. Q.

Montreal, June 27th 1921.

The Honourable the Minister of Customs
Department of Customs
Ottawa

Re B. 2429-51 and 102428.

Sir,

I have been directed long ago by our Board to answer your letter of April 22nd, but I am so busy that the record of this correspondence has had no chance to come before me since.

The only remark to be made is that your Department is "required to insist that all its officials (who have something to do with the public) shall be able to speak the two languages". If you repudiate such a fair principle you directly work against Confederation, which is an agreement accepted by *equal* parties.

We also regret that your answers in reply to our French letters are written in English. This false conception of your duty is of the nature of the first mistake and is also leading to disunion.

This letter has been dictated in English for you do not seem to be a specialist in languages.

Yours very truly,

(Signé) Anatole VANIER,
Secretary of la *Ligue d'Action française*.

* * *

Que reste-t-il à faire? S'adresser au chef du cabinet fédéral, ou porter cette cause devant la Chambre à sa prochaine session? Dans le premier cas, il est probable que l'on chercherait à prolonger la discussion par une correspondance marquée au coin des équivoques diplomatiques; demandons plutôt à un député du Québec de soulever, en Chambre, le débat qui s'impose.

XXXXXXXXXXXX

ECONOMISEZ!

C'est l'argent épargné qui compte, qui assurera votre avenir et vous rendra indépendant. Ouvrez un compte d'épargne à

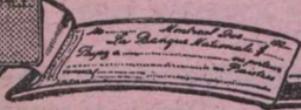
LA BANQUE NATIONALE

Siège Social: Québec ---- Fondée en 1860.

La plus vieille Banque Canadienne-Française.

345 Succursales et Agences au Canada.

Actif : plus de \$75,000,000



Correspondants dans le monde entier.



NOUS RECOMMANDONS LES

Conserves Alimentaires

Asperges, Tomates, Pois, Blé d'Inde, Poires, Pêches, Ananas.—Boite hygiénique:

“FRONTENAC”

HUILE D'OLIVE PURE “JEANNE D'ARC”

Estagnons de 1/8, 1/4, 1/2, 1 gal, 5 gals., mesure impériale (Aussi en bouteilles.)

Vin de Messe St-François doux, Cana Sec, Approuvé

**PATENAUDE, CARIGNAN, Limitée,
MONTREAL**

ÉCOLE DES
Hautes Études Commerciales
DE MONTRÉAL

AFFILIÉE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

PRÉPARANT AUX SITUATIONS SUPÉRIEURES DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE LA FINANCE

**BIBLIOTHÈQUE ÉCONOMIQUE,
MUSÉE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL.**

Décerne les diplômes de « Licencié en sciences commerciales »
de « Licencié en sciences comptables » et de « Docteur en sciences
commerciales ».

Le diplôme de « Licencié en sciences comptables » donne
droit à l'admission dans « l'Institut des comptables et auditeurs
de la province de Québec » et dans « l'Association des comptables
de Montréal » (*Chartered accountants*).

Des BOURSES du GOUVERNEMENT sont accordées aux
élèves méritants.

Cours spéciaux, le soir : Comptabilité théorique et pratique,
Opérations de Banque, Correspondance commerciale anglaise et
française, Arithmétique commerciale, Algèbre, Économie Politi-
que, Droit Civil, Droit commercial. Langues étrangères : (Espa-
gnol, Italien, Allemand), etc.

Pour tous renseignements, prospectus, inscriptions, etc.,
s'adresser au Directeur des études.

399, AVENUE VIGER, MONTRÉAL

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur — pour
son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

“COMPARER LE TRAVAIL”

voilà la devise de la *machine* à écrire

ROYAL

Quiconque *compare* adoptera toujours la “ROYAL”. La machine pourvue d'un *clavier français* et de vingt autres améliorations toutes brevetées.

C. L. ALLUISI

REPRÉSENTANT

107-OUEST, NOTRE-DAME - - - MONTRÉAL

PRIX SPÉCIAUX AUX MAISONS D'ÉDUCATION

La Banque d'Hochelaga

FONDEE EN 1874

Capital Autorisé.....	\$10,000,000
Capital Payé et Fonds de Réserve...	8,000,000
Total de l'Actif.....	75,700,000

L'accroissement de la valeur personnelle et de la capacité exécutive de tout individu est une nécessité vitale de notre époque. Quel que soit le régime social sous lequel il vive, l'homme ne peut accroître sa valeur personnelle qu'en autant qu'il est exempt des anxiétés financières par l'exercice d'une JUSTE ET SAINTE ECONOMIE.

Un COMPTE D'ÉPARGNE à la Banque est la base sur laquelle s'édifie l'avenir.

NOUS SOMMES A VOTRE SERVICE

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur — pour son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

NOUVEAUTES

LA VIE INTELLECTUELLE — Son esprit, ses conditions, ses méthodes — par A.-D. Sertillanges	1.00
LA RELIGION SPIRITE — Th. Mainage,	..75
HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, J. Calvet, cartonné, 750 pp.	2.25
AUTEURS FRANÇAIS DU XÈME au XXÈME SIECLE	
J. Calvet, cartonné, 995 pp.	2.25
BIBLIOTHÈQUE D'INFORMATION sociale	
Production industrielle et JUSTICE sociale, (en Amérique) — <i>Castre</i>	..75
LA GUERRE D'HIER ET L'ARMÉE DE DEMAIN, Colonel MAYER.	..75
LES TECHNIQUES NOUVELLES DU SYNDICALISME, Maxime LEROY,	..75
LA TRADITION SOCIALISTE EN FRANCE ET LA SOCIÉTÉ DES NATIONS, — J.-L. PUECH	..75

(Tous ces prix comprennent le port)

Librairie DEOM, 251 EST,
rue Ste-Catherine.
MONTRÉAL

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur — pour son bénéfice, le vôtre et le nôtre.